

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024**  
-----

numéro
CC_241010_1

L'an deux mille-vingt quatre, le dix octobre,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le quatre octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	35
exprimés	48
vote	
pour	48
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Daniel FABRE, Jean-Paul AGUSSOL, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Nathalie SYZ, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU, Daniel VALETTE.  
M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Daniel FABRE, Martine BAÏSSET à Sophie PRADEL, Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER à Jérôme CLARISSAC, Bernard GOUJON à Valérie ROUVEIROL, David BOSCH à Gaëlle LEVEQUE, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Michel ABRIC à Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER à Sonia ROMERO, Éric OLLIER à Claire VAN DER HORST, Michel DRUENE à Bernard JAHNICH.

Absents :

Michel COMBES, Véronique VANEL, Fadhila BENAMMAR KOLY, Ali BENAMEUR, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL.

<b>OBJET :</b>	<b>Prise d'acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif</b>
----------------	---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dont :

- l'article L.2224-5 concernant l'obligation de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable et assainissement, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,
- l'article L.1411-13 relatif à la transmission obligatoire au public du RPQS et de la délibération correspondante, pour les communes de plus de 3.500 habitants, dans les quinze jours et ce par voie d'affiche apposée,
- l'article D.2224-3 : « *Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.* »
- l'annexe V concernant le service public d'eau potable et l'annexe VI concernant le service public de l'assainissement,

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**CONSIDÉRANT** que le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, qui doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,

**Où l'exposé de Daniel VALETTE et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20241010-Imc19980-DE-1-1  
Date de télétransmission : 14/10/24  
Date de publication : 17/10/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix octobre deux mille vingt-quatre  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI



Rapport relatif au prix  
et à la qualité  
du service public  
**de l'eau potable**  
et de l'**assainissement**



# Table des matières

<b>01 Le mot du Président</b>	<b>05</b>
<b>02 Les chiffres clés pour 2023</b>	<b>06</b>
2.1 Eau potable	08
2.2 Assainissement collectif	09
2.3 Assainissement non collectif	09
<b>03 Les acteurs au service du patrimoine et des usagers</b>	<b>10</b>
3.1 Présentation du service	12
3.2 Le rôle des exploitants du service d'eau potable	14
3.3 Le rôle des exploitants du service assainissement collectif	16
<b>04 Le grand cycle de l'eau</b>	<b>19</b>
4.1 Le rôle de la GEMAPI	20
4.2 L'eau au cœur du territoire de la CCLL	21
4.3 Protéger la ressource : une priorité	22
4.4 Vers une gestion globale de l'eau	23
<b>05 L'eau potable</b>	<b>24</b>
5.1 Les temps forts de 2023	27
5.2 Les infrastructures	27
5.3 Les travaux 2023	43
5.4 Perspective d'avenir	45
5.5 Les prix de l'eau	45
5.6 Le budget de l'eau potable	50
<b>06 L'assainissement collectif</b>	<b>54</b>
6.1 Les temps forts de 2023	57
6.2 Les infrastructures	58
6.3 Les travaux 2023	71
6.4 Perspective d'avenir	74
6.5 Les prix de l'assainissement collectif	74
6.6 Le budget de l'assainissement collectif	78
<b>07 L'assainissement non collectif</b>	<b>84</b>
7.1 Caractérisation technique du service	86
7.2 Indicateurs de performance Outils	90
7.3 Tarification et recettes	91
7.4 Financement des investissements	92
	94



# Le mot du Président

Depuis le début de l'année 2024, les précipitations observées ont été favorables à notre territoire. Après la sécheresse des deux dernières années, cette pluviométrie a permis de sortir d'un contexte de restriction d'usage de l'eau pour revenir à un état de vigilance. L'état actuel de la ressource reste fragile, et dans un contexte d'économie d'eau, il est important de poursuivre nos efforts de lutte contre le gaspillage.

Depuis 2022, nous avons concentré notre action sur des études et investissements visant à répondre aux défis liés à la ressource en eau. Nous avons réalisé des travaux d'interconnexion entre les communes de Saint Etienne de Gourgas et Soubès, ainsi qu'entre Le Bosc (Loiras) et Saint Jean de la Blaquière afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Soubès et Saint Jean de la Blaquière. Des travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction d'eau potable entre la source de La Rouquette et la commune de Saint Privat ont été effectués pour anticiper tout problème d'approvisionnement en eau potable et mettre le réseau en conformité.

Dans le cadre du plan d'action visant à sécuriser l'alimentation en eau sur le territoire, une nouvelle interconnexion sera établie entre le Hameau de Parlatges (Saint Pierre de la Fage) et Aubaygues sur la commune de Saint Etienne de Gourgas. Cette opération dont la réalisation est prévue en 2024/2025 permettra de capter l'eau du forage de Navacelles et de l'acheminer vers les communes situées dans la plaine du Lodévois en cas de déficit significatif en eau potable sur ce secteur.

S'ajoute à ces travaux d'interconnexion un travail sur les recherches de fuites. Ces actions ont pour objectif d'améliorer le rendement du réseau en effectuant les réparations nécessaires sur les fuites identifiées.

En 2023, ces efforts ont permis la réparation de 116 fuites et d'économiser une quantité d'eau équivalente à plus de 2.000m<sup>3</sup>/jour.



**Jean-Luc REQUI**

Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

Dans le domaine de l'assainissement, de nouvelles infrastructures ont été mises en place, notamment les stations d'épuration d'Usclas du Bosc et de Madières sur la commune de Saint Maurice Navacelles.

Des travaux d'amélioration ont également été réalisés sur les stations de Saint Privat bourg et Saint Privat Les Salces, garantissant ainsi la conformité aux normes de rejets.

Le projet de construction d'une station d'épuration au Hameau de Le Théronnel, situé sur la commune de Fozières est en cours. Il en est de même sur les communes de La Vacquerie Saint martin et de Le Puech pour le Hameau de Mas Delon.

Des études préliminaires ont été lancées pour améliorer le traitement des eaux usées de la commune et des hameaux de Le Bosc en commençant par les stations du Mas Lavayre et de Salelles du Bosc.

Les schémas directeurs intercommunaux d'eau et d'assainissement ont été récemment lancés, marquant ainsi une étape importante dans la gestion des ressources en eau et des systèmes d'assainissement au sein de notre territoire. Les bureaux d'études ont été officiellement désignés pour mener à bien cette mission. Dans le cadre de ce projet, un état des lieux exhaustif des réseaux existants ainsi que des usines est en cours. Ce diagnostic est réalisé en étroite collaboration avec nos équipes pour assurer une compréhension approfondie des infrastructures existantes et pour repérer les besoins en matière d'amélioration ou de modernisation.

Comme annoncé en 2023, nous instaurons dès cette année un tarif unique pour l'eau et l'assainissement sur tout le territoire de la Communauté de communes Lodévois et Larzac. Les investissements nécessaires pour améliorer l'efficacité des systèmes de collecte et de distribution d'eau potable, ainsi que pour assurer le bon fonctionnement et la conformité des infrastructures d'assainissement, s'élèvent à plusieurs millions d'euros chaque année. Les décisions tarifaires prises doivent nous permettre de réaliser ces programmes de travaux.

Enfin, je veux remercier les équipes du SIELL pour le travail accompli ainsi que les maires des communes pour leur parfaite collaboration.





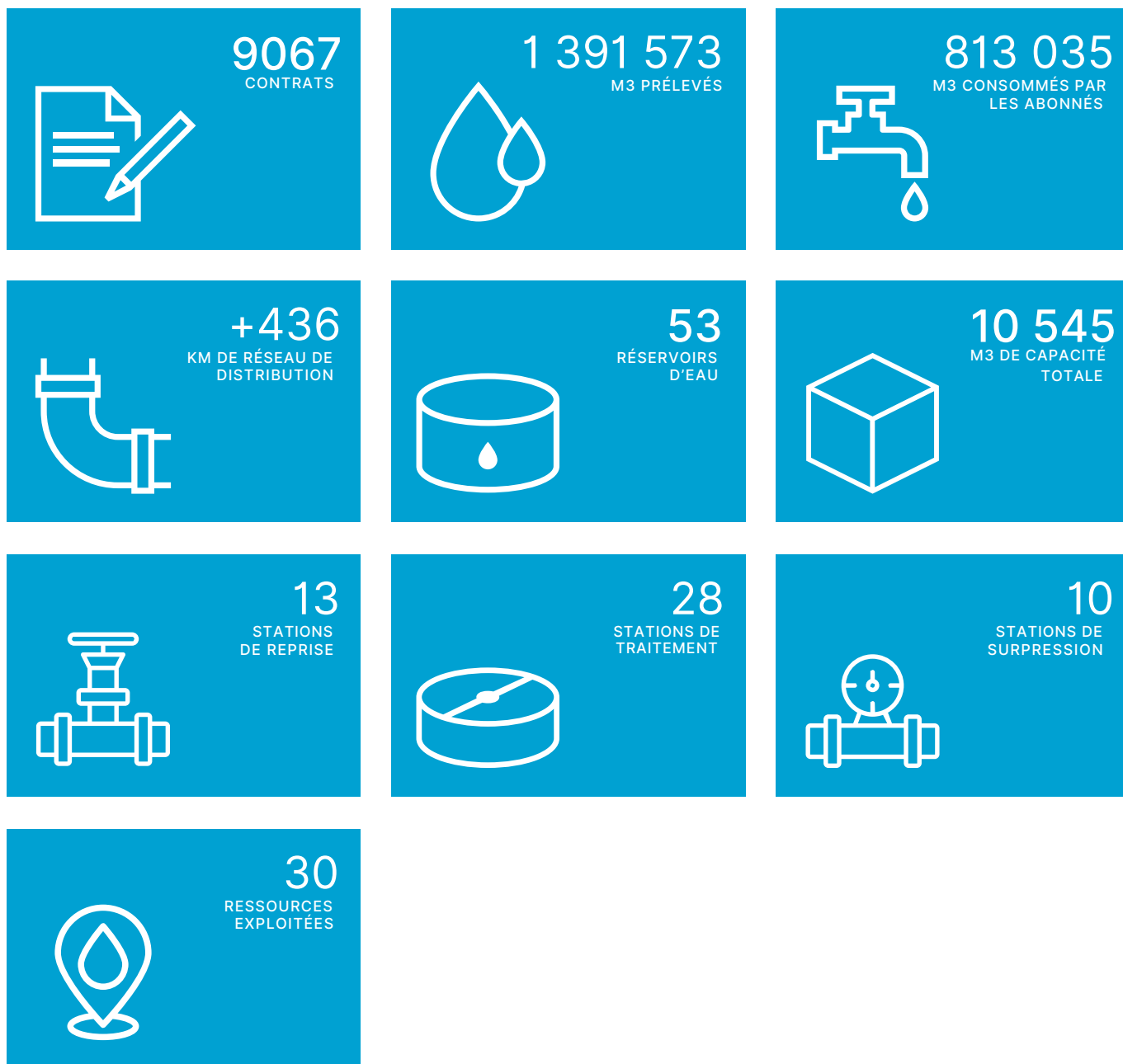


02

Les chiffres clés  
pour 2023

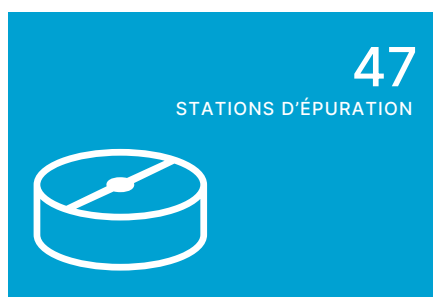
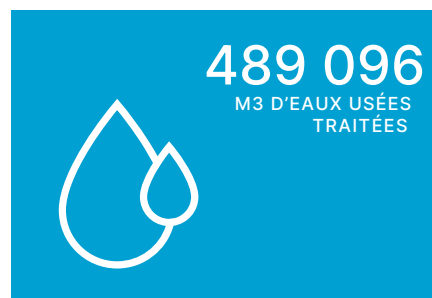
# 2.1

## Eau potable



## 2.2

# Assainissement collectif



## 2.3

# Assainissement non collectif







# 03

---

Les acteurs au service  
du patrimoine  
et des usagers

# 3.1

## Présentation du service

La Communauté de communes Lodévois et Larzac a pris la compétence eau potable et assainissement collectif en janvier 2021. Le Service Intercommunal des Eaux du Lodévois Larzac (SIELL) a été mis en place à cette date ainsi qu'un Conseil d'Exploitation composé de 11 élus issus des 26 communes ayant transféré leurs compétences. Le choix des élus de garder un mode de gestion en régie publique permet de garantir un service de proximité, de qualité et une gestion durable et solidaire de la ressource. Le SIELL est une régie intercommunale en charge des compétences grand cycle et petit cycle de l'eau. Le grand cycle comprend la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et le petit cycle la gestion des usines et des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et Le Service Public

d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le service est composé de 28 agents avec un pôle technique, en charge de l'exploitation des usines, des réseaux et du suivi des travaux et un pôle administratif en charge de la gestion des abonnés, de la facturation, de l'accueil et de la gestion administrative, comptable, budgétaire et financière de l'activité du service. Viennent compléter le service un chef de projet GEMAPI, un chef de projet SIG et un chargé de mission foncière. L'ensemble de ces pôles est piloté par un directeur de Service.

**Dispositif d'astreinte 24h/24 et 7j/7 joignable au 04 67 88 79 26 pour toutes interventions techniques d'urgence.**

Le pôle technique est composé de plusieurs services : le service « usines », le service « réseaux », le service « travaux », le SPANC ainsi que le service « ordonnancement », le tout chapeauté par un Directeur Technique. Le pôle administratif comporte deux services : la gestion des abonnés et la gestion administrative et financière. Le service « usines » est composé d'un responsable, électromécanicien de métier, de deux agents techniques, de deux techniciens de maintenance, d'un autre électromécanicien et d'un agent d'entretien courant.



Électromécanicien

### Électromécanicien

Il installe, contrôle, entretient, règle et répare les machines, appareils et instruments composés de pièces mécaniques, électriques et électroniques ; il les fait fonctionner de manière optimale. Plus particulièrement, il effectue des travaux d'installation et de mise en service d'équipements électriques ou mécaniques. En cas de panne, repère et résout les dysfonctionnements, remplace la pièce défectueuse et assure la remise en service de l'appareil, apporte des solutions d'amélioration au besoin, intervient sur les automatismes en lien avec les équipements électriques.

### Agent technique usines eau potable et assainissement

Veille au bon fonctionnement des installations. Assure l'entretien, le nettoyage et la maintenance des ouvrages. Effectue réglage et mesures correctives. Assure dépannage et réparation.

Le service « réseaux » est composé d'un responsable, de 4 fontainiers et de deux opérateurs recherche de fuites.

#### **Agent technique de réseaux eau potable et assainissement**

Assure l'entretien préventif et curatif des différents réseaux d'eau et d'assainissement. Contrôle les réservoirs et les canalisations en vue d'identifier les signes de dysfonctionnement.



Fontainier

#### **Fontainier**

Manœuvre les vannes, remplace les compteurs d'eau potable, réalise le branchement de nouveaux abonnés au réseau. Assure la relève des compteurs. Réalise des interventions auprès des abonnés (fuites avant compteurs, problème d'eau trouble, manque de pression...).

**Chercheur de fuites** Technicien réseau eau potable spécialisé dans la recherche de fuites. Il joue un rôle capital dans la surveillance, la maintenance et l'analyse des performances des réseaux d'eau potable. Il réalise des mesures hydrauliques (débit, pression), il installe et gère les capteurs de surveillance sur le réseau et participe à des campagnes de recherche de fuites.

Le service « travaux » est composé d'un chargé de travaux.

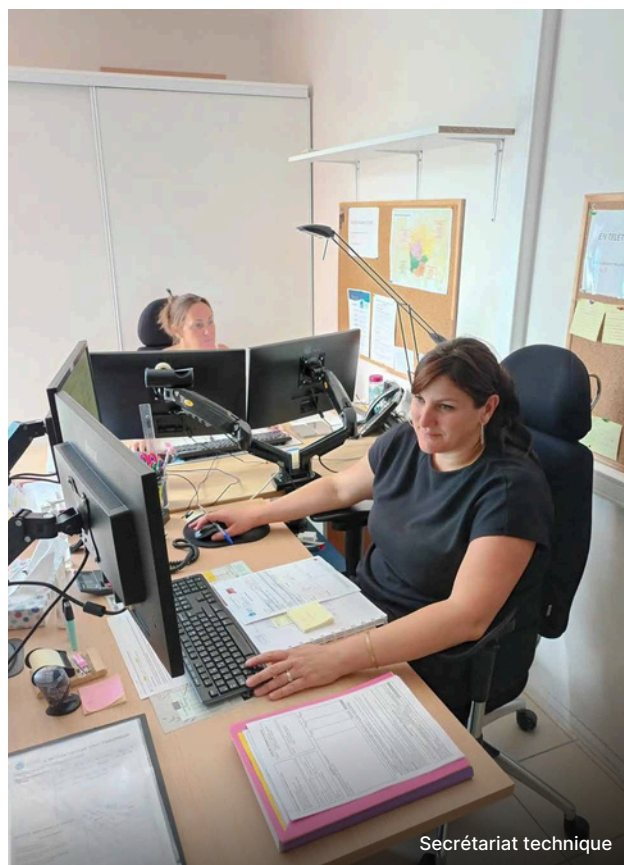
#### **Technicien suivi de chantier**

Assure le suivi logistique et technique des chantiers. Estime quantité, coût, délais de réalisation. Rédige les CCTP (Cahier des Charges Techniques Particuliers). Suit, contrôle et assure la réception des travaux.

Le service « ordonnancement » est composé d'un responsable ordonnanceur et de trois secrétaires techniques.

#### **Ordonnanceur**

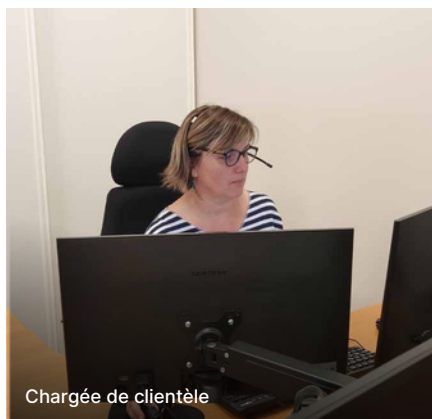
Opère dans le but d'organiser, de superviser, diriger un planning de production en fonction des besoins, optimiser les délais. Est en relation avec les différents services.



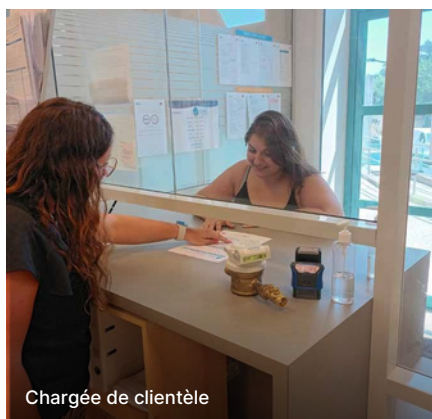
Secrétariat technique

#### **Secrétariat technique**

Assure la gestion des appels techniques et la gestion des interventions des techniciens, la gestion du parc automobile et des EPI (équipements de protection individuelle), la rédaction des devis des nouveaux branchements eau et assainissement ainsi que la rédaction des bons de commande des fournitures, matériels, études...



Chargée de clientèle



Chargée de clientèle

La gestion des abonnés est composée d'un responsable et de deux gestionnaires clientèle ; la gestion administrative et financière est assurée par un comptable.

**Chargé de clientèle**

Assure l'ensemble des demandes relationnelles avec les usagers. Gère les souscriptions/résiliations. Gère la facturation. Traite les demandes des abonnés. Assure l'accueil physique et téléphonique du service. Envoie les alertes coupure d'eau.

Également, un technicien SIG, un chef de projet GEMAPI et un chargé de mission foncière.

**Technicien SIG**

Analyse et exploite les données SIG. Établit des cartes destinées à identifier les réseaux, les risques d'inondation dans certaines zones...

**Chef de projet GEMAPI**

Suit l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion. Assure la mise en œuvre des travaux, le suivi du programme de gestion d'entretien et de restauration des berges, de lutte contre les espèces invasives, de renaturation. Assure l'amélioration et le développement de la connaissance sur la gestion quantitative et la gestion des milieux. Assure des actions ponctuelles d'entretien de la ripisylve.

## 3.2

# Le rôle des exploitants du service d'eau potable

### 3.2.1 La qualité de l'eau au robinet

La fonction première est de délivrer une eau destinée à la consommation humaine au robinet de chaque consommateur. Dans certaines conditions, le réseau est susceptible de dégrader localement et ponctuellement la qualité de l'eau distribuée.

Ces dégradations de la qualité de l'eau résultent souvent à la fois de causes structurelles (matériaux des canalisations, étanchéité) et de causes fonctionnelles (qualité initiale de l'eau, temps de séjour dans les ouvrages et le réseau, température de l'eau).

Une gestion efficace axée sur le maintien de la qualité de l'eau identifie les causes et permet de mettre en œuvre des actions correctrices telles que le maillage ou le démaillage du réseau, le renouvellement ou la réhabilitation de conduites ou de branchements.

La qualité du réseau se mesure entre autres à l'aide des indicateurs réglementaires « conformité microbiologique de l'eau » et « conformité physico-chimique de l'eau. »



### 3.2.2 Continuité de service

Sur l'eau comme sur l'assainissement le service doit être maintenu 365 jours par an et 24h/24 sauf cas de force majeure. La continuité de service consiste à garantir la disponibilité du service de l'eau ou le traitement des eaux usées à l'ensemble des abonnés, en particulier pour l'eau potable aux abonnés sensibles (hôpitaux, maisons de retraite, maisons médicalisées, crèches etc.).

**Une gestion efficace visant le maintien ou l'amélioration de la continuité de service passe par plusieurs types d'actions :**

- Assurer une maintenance et un suivi du réseau,
- Gérer le niveau et la variation des pressions,
- Établir une analyse technique des interactions entre matériaux, qualité de l'eau, etc.,
- Renouveler les ouvrages les plus critiques (présentant une probabilité de défaillance élevée),
- Sécuriser le réseau en maillant les canalisations voire en doublant les canalisations stratégiques.

Cette performance du réseau se mesure entre autres à l'aide de l'indicateur réglementaire « Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ».



### 3.2.3 L'impact sur l'environnement

Les pertes en eau constituent un prélèvement supplémentaire sur la ressource. Leurs origines sont variées ; elles peuvent être physiques (fuites sur les conduites, branchements ou tout autre ouvrage) ou commerciales (vols d'eau, consommations non comptées).

Les démarches mises en œuvre pour limiter ces pertes découlent d'une analyse de leur origine et de la prise en compte du contexte et des enjeux.

**Concernant les pertes physiques, la politique de gestion consiste à mettre en œuvre conjointement :**

- Des actions d'exploitation pour limiter les volumes de pertes telles que la recherche et la réparation de fuites ou la gestion de pression,
- Des investissements pour renouveler les canalisations et/ou les branchements les plus fuyards ; une gestion patrimoniale fondée sur un objectif de réduction des volumes de pertes axe le renouvellement des canalisations sur les secteurs les plus fuyards.

Ces actions peuvent nécessiter la mise en place d'une sectorisation efficace et pérenne du réseau d'eau.

Cet aspect de la performance du réseau se mesure notamment à l'aide des indicateurs réglementaires : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés, Indice Linéaire de Perte en réseau et Rendement du réseau de distribution. Infos complémentaires : En plus de leur impact sur la ressource en eau, les pertes d'eau et les fuites en réseau ont un impact sur la consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable. Pomper une quantité d'eau qui sera ensuite perdue représente une consommation électrique inutile.

De par la localisation des réseaux ou la continuité de l'utilisation des infrastructures, les interventions sur le système d'alimentation d'eau potable sont souvent sources de gêne. En effet, que ce soit la perturbation de la continuité de service ou les perturbations du trafic routier se situant au-dessus du réseau, l'entretien et la maintenance du réseau peuvent perturber son environnement.

Ces perturbations étant plus faciles à gérer lorsqu'elles sont planifiées, il convient parfois d'anticiper certaines actions de maintenance.

# 3.3 Le rôle des exploitants du service assainissement collectif

La compétence assainissement relève d'un impératif de salubrité publique. La salubrité se caractérise par l'absence de maladies ou de menace de maladies. En matière d'assainissement, l'objectif de salubrité publique se traduit par :

- La construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales et stations d'épuration) ;
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le terme assainissement recouvre deux thématiques distinctes, à savoir celle des eaux usées et celle des eaux pluviales (la compétence eau pluviale est encore exercée par les communes sur la Communauté de communes Lodévois et Larzac).

L'eau usée, qui résulte de la consommation d'eau potable, est rejetée après usage et doit être épurée. Pour éviter toute pollution, cette eau est traitée soit collectivement dans le cadre d'une station d'épuration, soit individuellement par le biais d'une installation autonome. En matière d'eau usée, l'enjeu consiste donc tant dans la maîtrise de la collecte, afin d'éviter les rejets sans traitement, que dans la qualité du traitement opéré.

Les principales missions à assurer sont les suivantes :

- L'exploitation des réseaux d'eaux usées ;
- L'exploitation des stations d'épuration ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des collecteurs constituant le réseau d'assainissement ;
- Les travaux d'entretien et de réparation des réseaux ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages (postes de relevage, bassins d'orage et ouvrages de traitement) ;
- Les contrôles de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes ainsi que le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves sur l'ensemble du territoire.

## **L'exploitation du réseau de collecte des effluents (réseaux eaux usées) :**

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent. Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion. Des visites et des curages périodiques sont ainsi régulièrement organisés.

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions assurées :

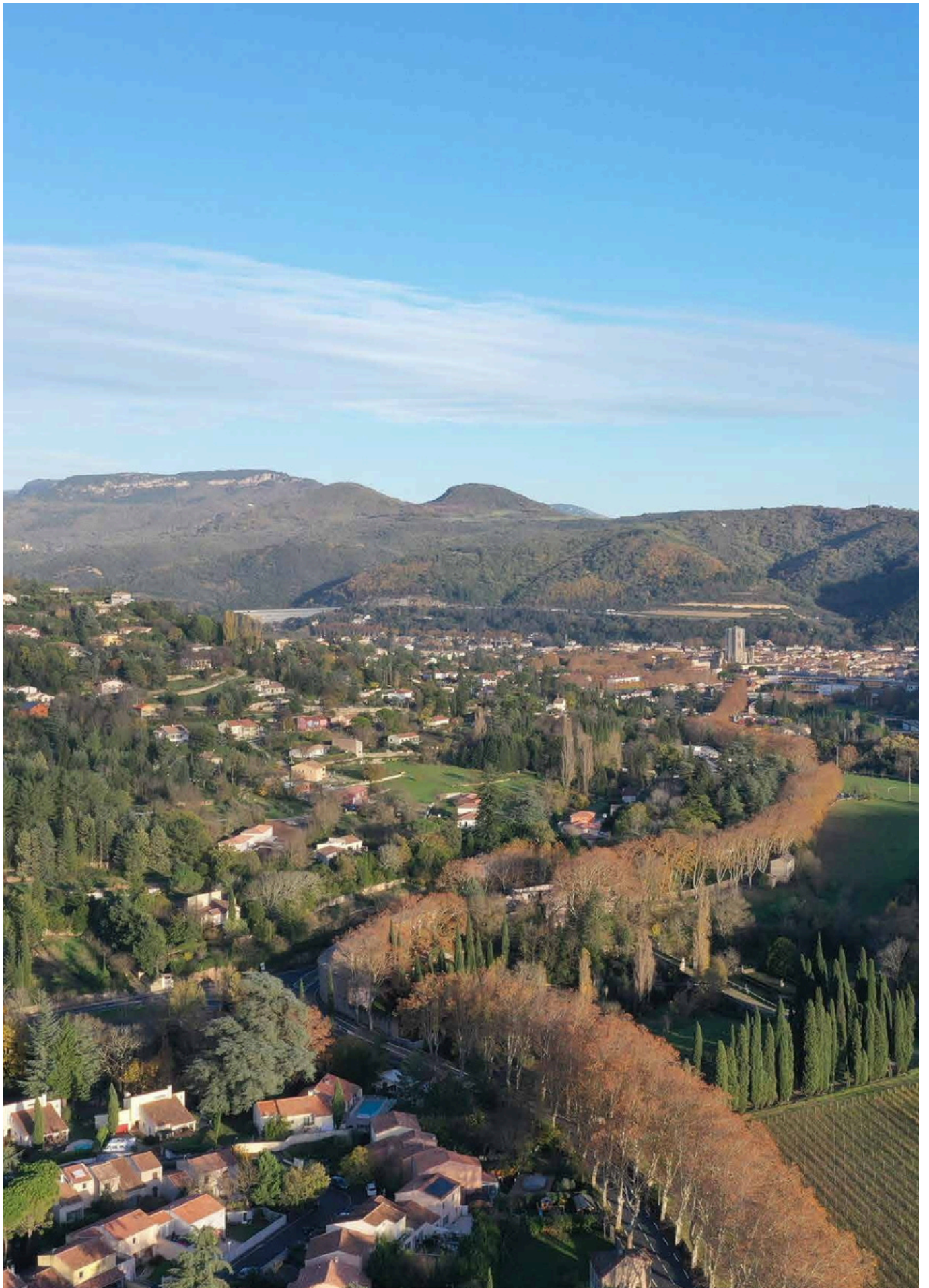
- L'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- L'inspection télévisée des réseaux ;
- Les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- Les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des bouches d'égout, l'entretien des avaloirs, des ouvrages de décantation, des déshuileurs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements ainsi que le pompage des puisards. Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent.

## **L'exploitation des usines de traitement (stations épurations) :**

Les tâches comprises dans l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées peuvent être classées en deux parties :

- Fonctionnement du système de traitement : ensemble des tâches nécessaires à la gestion de l'installation grâce à la connaissance des valeurs des paramètres qui définissent l'état des différents processus de traitement.
- Entretien de l'infrastructure : assurer le bon état et le fonctionnement des équipements et des installations qui permettent d'atteindre la capacité de traitement associée aux paramètres de rejet déterminés par la législation.







# 04

## Le grand cycle de l'eau



## 4.1

# Le rôle de la GEMAPI

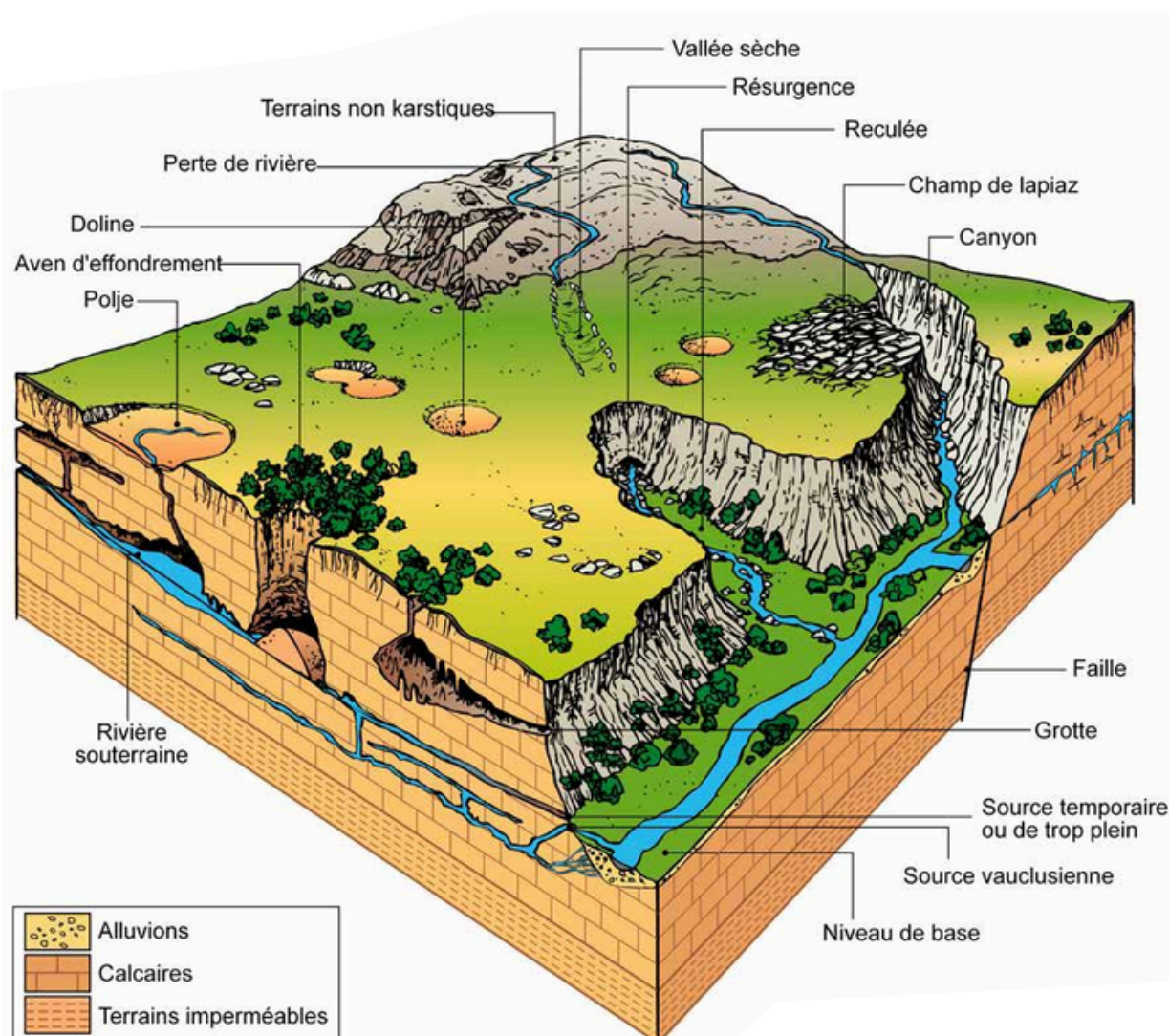
La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations implique que l'on s'intéresse à la ressource en eau tant sur composantes hydrauliques et hydrogéologiques que comme matrice d'une partie de la biodiversité du territoire. Une bonne connaissance de la ressource est donc nécessaire pour la restaurer, la préserver et la gérer durablement. La particularité du territoire étant que 95% des ressources en eau proviennent du karst. Dans cette optique, des conventions avec des associations scientifiques de spéléologues ou dédiée à l'eau (Larzac Explo, Oeuvre d'Eau, Vis Explo, Celadons) ou des partenariats avec le monde de la recherche (Polytech Montpellier depuis 2014, BRGM, HydroScience, UMRG-eau, UMR Géoscience...). De la recherche de pointe est aussi mise en œuvre avec la signature ADN environnementale de chaque source avec la société SPYGEN.

Sur ces bases, un observatoire des milieux et un observatoire de la ressource ont vu le jour. Des stations sont en cours de déploiement et la technicité du SIELL est mise à contribution pour appareiller puis rapatrier les données et les mettre à disposition des partenaires via son superviseur. Des développements seront faits dans les années à venir notamment pour aboutir à des bilans annuels hydroclimatiques ou alimenter des projets de recherche en partenariat avec le BRGM comme le projet Temp'eau Karst. Cela permettra de comprendre finement le cycle de l'eau dans le karst, sa vulnérabilité et les leviers d'adaptation face au changement climatique.

## 4.2 L'eau au cœur du territoire de la CCLL

Le grand cycle de l'eau décrit l'ensemble des circulations sous différentes formes de l'eau sous toutes ses formes à l'échelle du bassin versant. Le Lodévois et Larzac a la particularité d'être un territoire formé de nombreux terrains géologiques, certains très anciens avec peu de capacités de rétentions d'eau, les ruffes du Salagou ou les schistes du Bosc au sud du Lodévois et Larzac, et d'autres plus récents calcaires, les formations karstiques, qui présentent des capacités de stockages d'eau importantes principalement sur le Causse du Larzac et ses contreforts.

Le karst présente de nombreux faciès d'érosion, cavités, fissures, roches fantômes, rivières souterraines qui forment des réserves importantes qui sont réalimentées par le pluie qui s'infiltre et sont restituées par des sources qui résurgent en contrebas dans les vallées (Lauroux, Saint Etienne de Gourgas, Soubès) ou les contreforts (source de Labeil, Pégairolles de l'Escalette, Poujols...) qui alimentent les rivières. Les sources les plus abondantes sont captées pour alimenter les villages et les villes du Lodévois et Larzac. Ainsi on comprend que la gestion de la ressource en eau impacte directement à la fois l'eau potable et la préservation des milieux.



## 4.3 Protéger la ressource : une priorité

A l'échelle européenne et française, la gestion de la ressource fait l'objet d'une réglementation très stricte. La Loi sur l'Eau en France impose ainsi que chaque ressource utilisée pour l'eau potable fasse l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui fixe des règles et les conditions d'exploitation, équipements, débits et volumes journaliers et annuels, et des périmètres de protection qui permettent à la fois de préserver la ressource des pressions liées à l'aménagement du territoire, besoins en eau ou risques de pollution et de garantir qu'il reste de l'eau pour les rivières et les milieux aquatiques

Sur les 29 ressources exploitées sur le territoire, 15 ont une DUP et 14 ont des DUP en cours ou à formaliser





## 4.4 Vers une gestion globale de l'eau



À l'échelle du territoire de la CCLL, ont été mis en place également des observatoires pour mesurer l'impact des activités humaines et suivre les conséquences du changement climatique.

L'observatoire des milieux s'intéresse plus à l'état de la biodiversité au travers d'analyses des eaux, d'inventaires faune/flore, de l'ADN environnemental et l'identification de bio indicateurs.

L'observatoire du karst s'intéresse plus au suivi quantitatif, à la connaissance du karst par des explorations des cavités et des rivières souterraines, l'équipement des sources en capteurs et systèmes de mesures de la qualité et des débits. 7 stations vont être déployées avec un suivi en continu entre 2024 et 2025.

Pour l'eau potable et l'assainissement, la législation oblige à des analyses régulières qui sont faites pour suivre la qualité de l'eau distribuée, vérifier les rendements de réseaux et à l'autre bout du cycle pour vérifier les performances épuratoires pour respecter les milieux récepteurs vis à vis des eaux traitées.

De la première goutte qui tombe à la naissance de la source, de la source à la rivière et de la rivière à la mer, c'est de la prise en compte de l'ensemble des cycles de l'eau, tout au long de son parcours que dépend l'avenir de l'eau si précieuse. Dans le contexte de changement climatique, ce sont l'ensemble des services de la Communauté de Communes, au sein du Pôle Transition Ecologique incluant GEMAPI et SIELL qui sont mobilisés et de nombreux acteurs du territoire. C'est cette mobilisation et le partage de connaissance qui permettra d'assurer une alimentation en eau durable pour tous les habitants et espèces du territoire.





05

L'eau potable

# Quelques données chiffrées

En 2023, le service des eaux  
a desservi 9 066 abonnés  
sur 26 communes.

On appelle abonné celui qui est redevable à l'Agence de l'Eau  
des redevances « Lutte contre la pollution » et  
« Préservation des ressources en eau ».

1 112 mutations  
ont eu lieu en  
2023

Les mutations correspondent  
aux nombres d'ouverture et de  
fermetures de compteurs.

61 demandes de  
dégrèvement ont été  
reçues en 2023 pour  
l'ensemble des 26  
communes.

En cas de fuite après compteur sur les  
canalisations de votre local d'habitation, l'abonné  
peut demander une remise sur la facture d'eau  
pour la part de la consommation excédant le  
double de la consommation moyenne habituelle

La relève des compteurs  
s'est effectuée sur 48  
jours et 9 066  
compteurs d'eau ont été  
relevés sur 9 113  
soit 99,5% du parc.

Le service a reçu 84  
réclamations

(Contentieux sur courrier et sur factures).

1987 interventions ont  
été enregistrées dont  
813 changements de  
compteurs.

100 devis ont été  
adressés et 71 ont abouti

(nouveaux branchements, individualisations  
de compteurs, déplacements de compteurs...).

76 nettoyages  
de bâches ou de  
réservoirs ont  
été réalisés.

# 5.1 Les Temps forts de 2023

Interconnexion de Soubès à Lodève équivalent à 350 ml de conduite de distribution

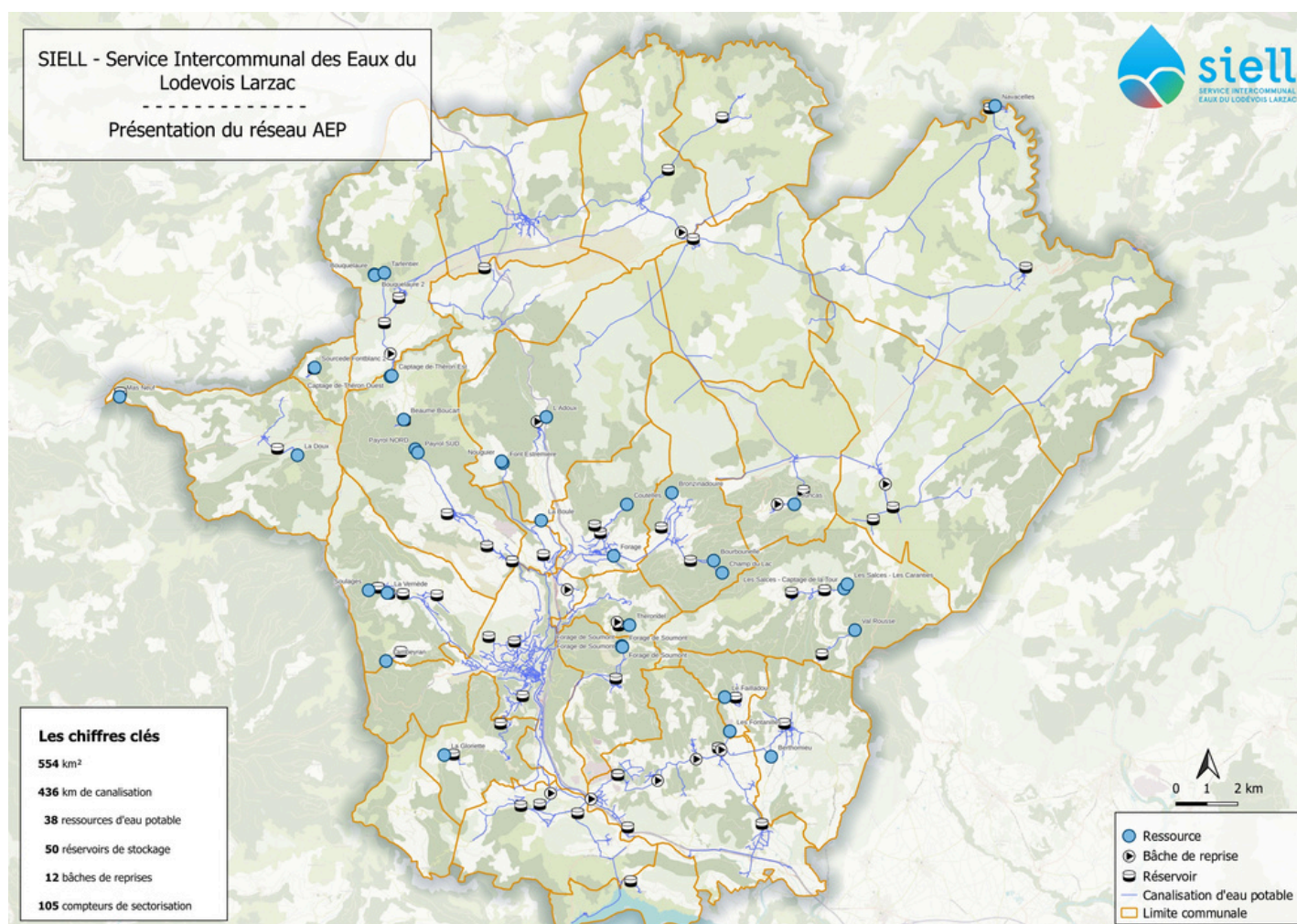
Interconnexion de Soubès à Saint Etienne de Gourgas équivalent à 1100 ml de conduite de distribution

Renouvellement de la canalisation d'adduction depuis la source de la Rouquette jusqu'au réservoir de Saint Privat équivalent à 1330 ml de conduite d'adduction

Interconnexion de Loiras à Saint Jean de la Blaquière équivalent à 1640 ml de conduite de distribution

## 5.2 Les infrastructures

### 5.2.1 Les réseaux



La distribution de l'eau potable jusqu'aux abonnés s'effectue par un réseau souterrain de canalisations. On distingue les canalisations d'adduction (destinées au transport des gros débits) et le réseau de distribution

(assurant la desserte vers tous les abonnés). En 2023, le linéaire de canalisations d'eau potable est de 436 km, à savoir plus de 320km de réseaux de distribution et environ 109km de réseaux d'adduction.

Les matériaux les plus couramment utilisés sont la fonte, le PVC et le PEHD.

Matériaux	Linéaire en 2023	Part linéaire en 2023
PVC	100 902 ml	23,10 %
Amiante ciment	1 765 ml	0,40 %
Inconnu	27 980 ml	6,41 %
PEHD	77 755 ml	17,80 %
Acier	4 530 ml	1,04 %
Fonte	223 858 ml	51,25 %
<b>Total</b>	<b>436 790 ml</b>	<b>100,00 %</b>

Les diamètres varient de 20 mm pour les branchements jusqu'à plus de 2 mètres pour les canalisations d'adduction des très grands centres urbains.

Diamètre de canalisation	Linéaire en 2023
Inconnu	27 172 ml
Ø < 40	3 948 ml
40 <= Ø < 60	20 220 ml
60 <= Ø < 125	281 469 ml
125 <= Ø < 150	21 812 ml
150 <= Ø < 200	57 170 ml
200 <= Ø < 300	24 999 ml
<b>Total</b>	<b>436 790 ml</b>

Le renouvellement et l'investissement permettent de garantir la qualité de l'eau et la continuité du service ainsi que diminuer les pertes en réseau par les fuites.



## Les recherches de fuites

La détection des fuites constitue une des pistes majeures pour améliorer les performances des réseaux d'eau potable prévue par la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) pour préserver les ressources et ainsi apporter un service de qualité.

Un réseau de distribution (ou de transport) perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers. Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- Réseau vétuste dû à une durée de vie dépassée,
- Défectuosité de pièces et raccords,
- Désemboîtements consécutifs à des mouvements du sol,
- Corrosion des canalisations métalliques,
- Perforation accidentelle par un tiers (travaux).

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier (par la recherche active de fuites) et la rénovation des équipements et du réseau.

Pour gérer au mieux les réseaux, les exploitants de la Communauté de communes Lodévois et Larzac suivent en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion à un central de supervision (Topkapi).

Les étapes de recherches de fuites après débit élevé sur compteurs de sectorisation :

1. Repérage des canalisations et des branchements
2. Relevé de tous les compteurs abonnés (pour chercher des fuites après compteurs)
3. Sectorisation du réseau (permet de délimiter la zone fuyarde) et recherche approfondie par moyen technique
4. Corrélation ou pose de logger corrélant (rapproche de la zone fuyarde)
5. Méthode acoustique pour délimiter précisément la fuite

## La corrélation

La méthode électro-acoustique permettant la recherche immédiate avec des capteurs/émetteurs fonctionnant en continu.

Mode opératoire : renseignement dans l'unité centrale du corrélateur de la nature et du diamètre de la conduite, pose du 1er accéléromètre sur le carré de vanne de la première bouche à clé, le second dans la seconde bouche à clé distant en fonction du matériel (+ 150 m). Le corrélateur calcule la distance de la fuite entre les points A et B.

## Le logger corrélant

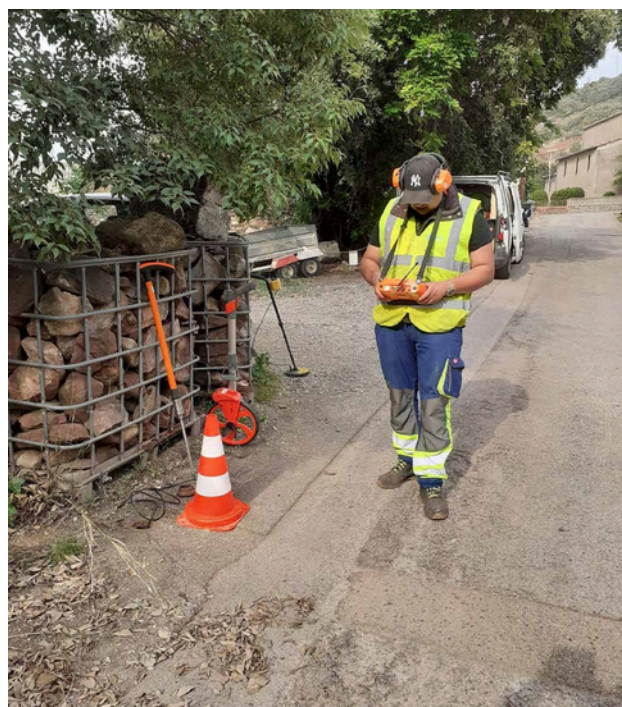
Il permet de s'affranchir des bruits parasites diurnes en effectuant la collecte ponctuelle des données de nuit, c'est la technique offrant les meilleurs résultats sur les faux positifs (fausses alarmes) et faux négatifs (fuites non détectées).

Pour déceler de façon instantanée les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable, des capteurs de bruits en corrélation, (Système VON ROLL), sont actuellement installés à l'essai sur les canalisations d'eau toujours complétés par un suivi terrain en méthodes acoustiques.

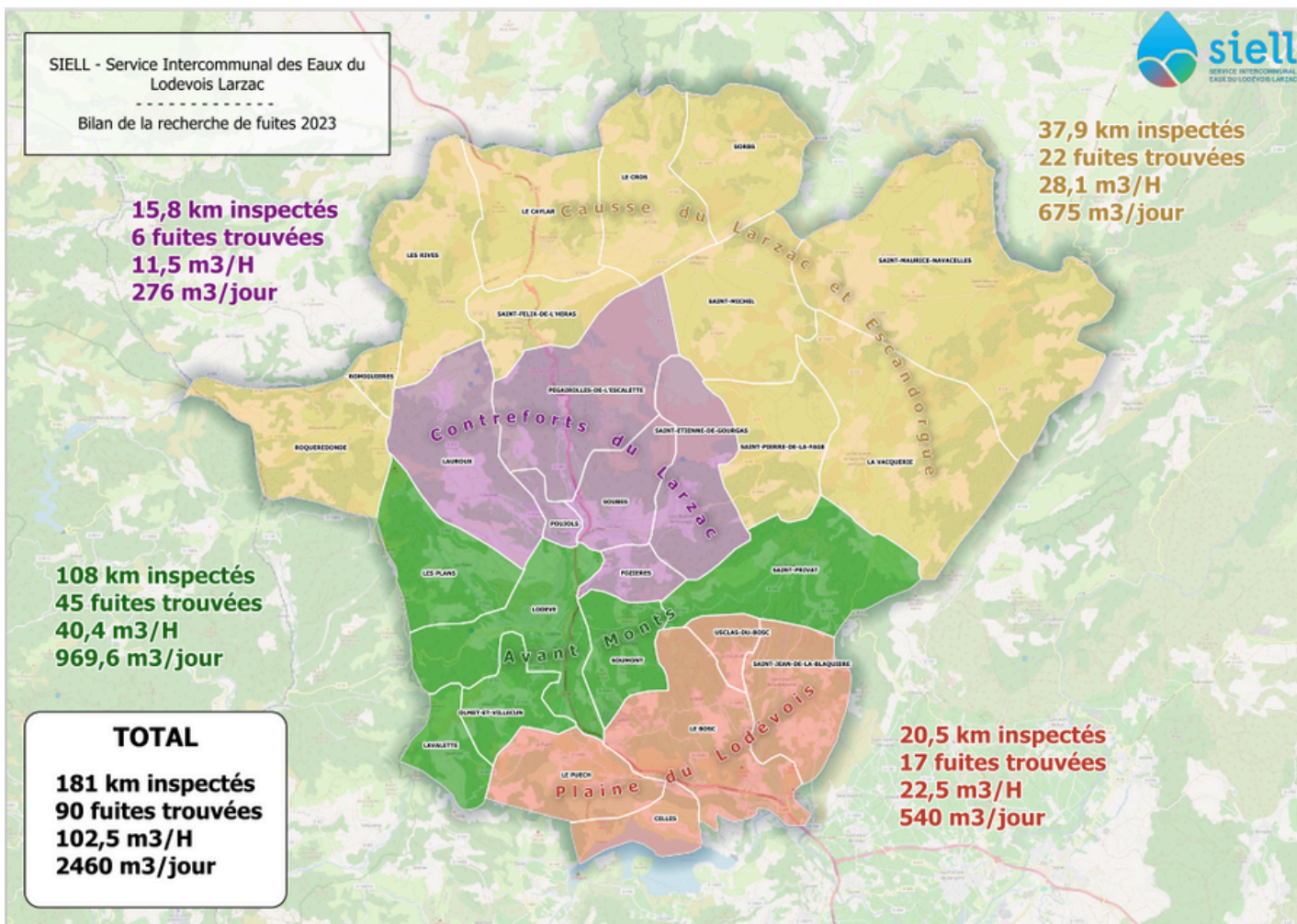
## La méthode Acoustique

La plus utilisée, c'est celle à laquelle on revient in fine pour la localisation précise du point de fuite.

Mode opératoire : micro de sol/de contact + casque, on écoute le long de la conduite et on reconnaît le bruit de fuite à l'oreille par une écoute directe sur les pièces du réseau.



→ Existe également le **logger de bruit** qui est un appareil d'enregistrement des bruits émis par les fuites d'eau pour permettre leur localisation.



Au total, 90 fuites référencées ont été réparées en 2023, ce qui a engendré 181 km de réseaux inspectés et a permis l'économie d'eau de 2460 m3/jour.

Pour réparer les fuites notamment, en 2022, 48 avis de coupures d'eau urgentes ont été programmés pour des réparations de fuites et de casses. Les abonnés sont informés par mail, SMS, Facebook de la collectivité, site internet du service... Les coupures sont réalisées également pour le nettoyage des réservoirs, les travaux de renouvellement...



## 5.2.2 Les performances réseau

La maîtrise des consommations d'eau contribue à la protection de l'environnement en réduisant les prélèvements dans les ressources naturelles. Le décret du 27 janvier 2012 oblige les différents opérateurs, qu'ils soient privés ou publics, à atteindre des objectifs de performance du réseau. En cas de non-respect, les collectivités doivent proposer un plan d'actions pour l'amélioration du rendement, faute de quoi la redevance « prélèvement » due à l'Agence de l'eau est doublée.



### Rendements réseaux distributions (P.104.3)

L'indicateur « Rendement des réseaux d'eau potable » mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises...) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Le rendement exigé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fleuve Hérault est de 75%. On observe que peu de communes atteignent ou dépassent ce rendement.

Communes	Rendement du réseau de distribution 2023 (en %)
Celles	74,50%
Fozières	74,50 %
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	65,90 %
Lauroux	74,50 %
Le Bosc	74,50 %
Le Caylar	65,90 %
Le Cros	65,90 %
Le Puech	74,50 %
Les Plans	89,20 %
Les Rives	65,90 %
Lodève	74,50 %
Olmet-et-Villecun	84,70 %
Pégairolles-de-l'Escalette	68,00 %
Poujols	74,60%
Roqueredonde	56,20 %
Saint-Étienne-de-Gourgas	68,20 %
Saint-Félix-de-l'Héras	65,90 %
Saint-Jean-de-la-Blaquière	93,50 %
Saint-Maurice-Navacelles	65,90 %
Saint-Michel-d'Alajou	65,90 %
Saint-Pierre-de-la-Fage	65,90 %
Saint-Privat	75,80 %
Sorbs	65,90 %
Soubès	86,60 %
Soumont	99,20 %
Usclas	71,00 %

### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

(Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif)) / Linéaire de réseau hors branchements / 365

Communes	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	
Celles	4,4	m <sup>3</sup> /km/j
Fozières	4.4	m <sup>3</sup> /km/j
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Lauroux	4.4	m <sup>3</sup> /km/j
Le Bosc	4.4	m <sup>3</sup> /km/j
Le Caylar	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Le Cros	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Le Puech	4.4	m <sup>3</sup> /km/j
Les Plans	0.5	m <sup>3</sup> /km/j
Les Rives	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Lodève	4.4	m <sup>3</sup> /km/j
Olmet-et-Villecun	1.4	m <sup>3</sup> /km/j
Pégairolles-de-l'Escalette	5.6	m <sup>3</sup> /km/j
Poujols	5.9	m <sup>3</sup> /km/j
Roqueredonde	4.6	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Étienne-de-Gourgas	4.6	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Félix-de-l'Héras	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Jean-de-la-Blaquière	0.9	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Maurice-Navacelles	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Michel-d'Alajou	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Pierre-de-la-Fage	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Saint-Privat	3.8	m <sup>3</sup> /km/j
Sorbs	1,4	m <sup>3</sup> /km/j
Soubès	1.7	m <sup>3</sup> /km/j
Soumont	0,0	m <sup>3</sup> /km/j
Usclas	7.8	m <sup>3</sup> /km/j

### Indice linéaire de pertes en réseaux (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Communes	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)
Celles	4,00 m3/km/j
Fozières	4.00 m3/km/j
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	1.20 m3/km/j
Lauroux	4.00 m3/km/j
Le Bosc	4.00 m3/km/j
Le Caylar	1.20 m3/km/j
Le Cros	1.20 m3/km/j
Le Puech	4.00 m3/km/j
Les Plans	0.50 m3/km/j
Les Rives	1,20 m3/km/j
Lodève	4.00 m3/km/j
Olmet-et-Villecun	0.80 m3/km/j
Pégairolles-de-l'Escalette	4.00 m3/km/j
Poujols	3,10 m3/km/j
Roqueredonde	3.80 m3/km/j
Saint-Étienne-de-Gourgas	3.10 m3/km/j
Saint-Félix-de-l'Héras	1,20 m3/km/j
Saint-Jean-de-la-Blaquière	0.70 m3/km/j
Saint-Maurice-Navacelles	1,20 m3/km/j
Saint-Michel-d'Alajou	1,20 m3/km/j
Saint-Pierre-de-la-Fage	1,20 m3/km/j
Saint-Privat	2.80 m3/km/j
Sorbs	1,20 m3/km/j
Soubès	1.30 m3/km/j
Soumont	0,00 m3/km/j
Usclas	5.30 m3/km/j

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

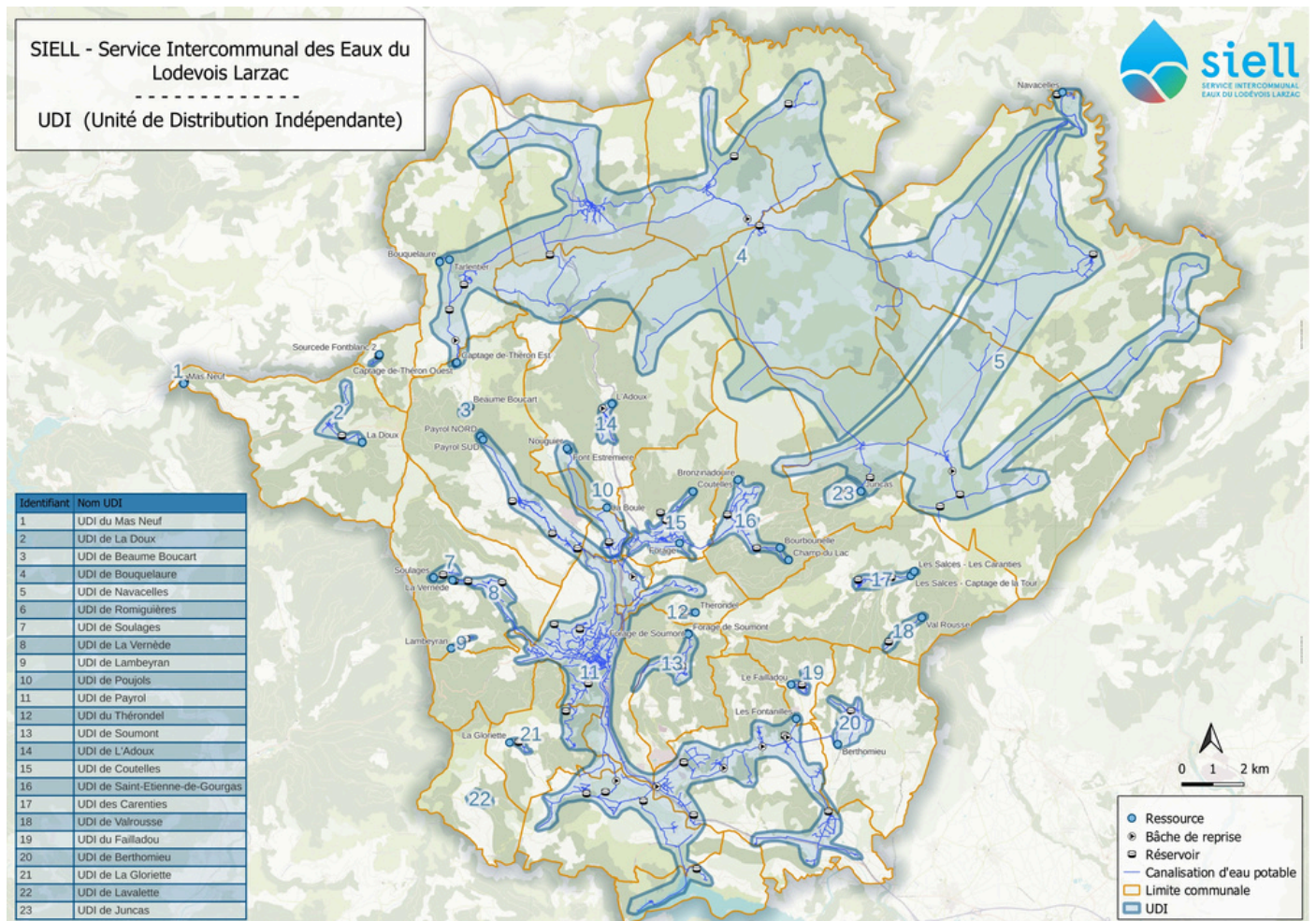
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Sur l'ensemble du territoire français, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau est relativement faible. Pour l'eau potable, la moyenne annuelle du linéaire sur 5 ans atteint les 0,67 % de renouvellement.

En 2023, le taux de renouvellement du réseau eau potable de la Communauté de communes Lodévois et Larzac est de 0,28 %.

*Préconisations, gestion patrimoniale d'un réseau d'eau potable : Pourcentage de réseau à renouveler par an : entre 1,5 et 2 % par an. Soit entre 6 et 8 km/an pour les 400 km de réseaux de la CC Lodévois et Larzac. Coût estimatif de l'opération entre 1.5 M€ et 2 M€ par an.*



### 5.2.3 Les ressources sur le territoire



## Volumes prélevés

Est qualifiée d'eau brute l'eau qui alimente un dispositif ou une station de production d'eau potable. En termes d'environnement et de service public de l'eau, il s'agit de l'eau captée, prélevée ou recueillie qui est acheminée vers une station de traitement afin de recevoir

les traitements la rendant propre à la consommation humaine avant d'être distribuée dans le réseau d'adduction.

**En 2023, 1 391 573 m3 ont été prélevés soit 3 812 m3/j**

Communes	Ouvrages	Production 2023 (m3)
Lauroux	Source Payrol	851 873
Les Plans	Source La Vernède	7 673
Les Plans	Source Lambeyran	2 647
Les Plans	Source Soulages	5 435
Les Rives	Bouquelaure	108 935
Les Rives	Tarlentier	454
Les Rives	Théron 1	84 959
Les Rives	Théron 2	600
Olmet et Villecun	Gloriette	2 121
Pégairolles de l'Escalette	Source de l'Adoux	13 649
Poujols	Murène 1	11 735
Poujols	Source de la Boule	2 856
Roqueredonde	La Doux	18 252
Saint Etienne de Gourgas	Source Bronzinadouire	16 387
Saint Etienne de Gourgas	Source Champ du Lac	31 538
Saint Jean de la Blaquièrre	Source Berthomieu	43 623
Saint Maurice Navacelles	La Vis	22 285
Saint Pierre de la Fage	Juncas	13 093
Saint Privat	Source La Tour	24 830
Saint Privat	Source Val Rousse	5 807
Soubès	Source Coutelles	16 223
Soubès	Forage Saint Pons	44 932
Soumont	Forage	7 825
Soumont	Thérondel	930
Usclas du Bosc	Source Fontanille	32 784
Usclas du Bosc	Forage les Faliadous	20 127



L'eau traitée, quant à elle, est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères, qui reposent sur l'évaluation de paramètres microbiologiques, chimiques et physicochimiques, notamment les teneurs maximales en substances polluantes.

C'est d'ailleurs l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'une vigilance extrême à chaque étape de son parcours, depuis son prélèvement jusqu'à sa distribution.



Après traitement de potabilisation, l'eau est introduite dans le réseau puis stockée dans un réservoir ou château d'eau avant d'être distribuée à la population et autres utilisateurs (industries, entreprises, administrations, lutte contre les incendies, etc.). Le réseau de distribution public est alors raccordé au réseau privé via le compteur d'eau.

## Volumes produits sur l'ensemble du territoire

Communes	Ouvrages	Production 2023 (m3)
Lauroux	Source Payrol	851 873
Les Plans	Source La Vernède	7 673
Les Plans	Source Lambeyran	2 647
Les Plans	Source Soulages	5 435
Les Rives	Bouquelaure	108 935
Les Rives	Tarlentier	454
Les Rives	Théron 1	84 959
Les Rives	Théron 2	600
Olmet et Villecun	Gloriette	2 121
Pégairolles de l'Escalette	Source de l'Adoux	13 649
Poujols	Murène 1	11 735
Poujols	Source de la Boule	2 856
Roqueredonde	La Doux	18 252
Saint Etienne de Gourgas	Source Bronzinadouire	16 387
Saint Etienne de Gourgas	Source Champ du Lac	31 538
Saint Jean de la Blaquièrre	Source Berthomieu	43 623
Saint Maurice Navacelles	La Vis	22 285
Saint Pierre de la Fage	Juncas	13 093
Saint Privat	Source La Tour	24 830
Saint Privat	Source Val Rousse	5 807
Soubès	Source Coutelles	16 223
Soubès	Forage Saint Pons	44 932
Soumont	Forage	7 825
Soumont	Thérondel	930
Usclas du Bosc	Source Fontanille	32 784
Usclas du Bosc	Forage les Faliadous	20 127

**En 2023, 1 391 573 m3 ont été produits sur l'ensemble du territoire**

*Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.*

**Les importations / exportations d'eau** Le tableau suivant montre des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion

**Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Payrol) à la Communauté de communes du Clermontais au niveau de l'interconnexion de Laulo (Le Bosc).**

Mas Audran	Lacoste	3 831

**Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Bouquelaure) au SIAEP Causse de Blandas au niveau de l'interconnexion des Gamboules à St Michel d'Alajou**

Les Baumes	Vissec	649

**Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Navacelles) à la SAUR au niveau du Hameau de Navacelles**

Navacelles	Navacelles	45



**Contrôle qualité**

L'Agence Régionale de santé (ARS) est responsable des prélèvements et des analyses réalisées par des laboratoires agréés (CARSO), de la source, à la production et à la distribution de l'eau. La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute (avant traitement) et l'eau distribuée :

- La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur)
- Les paramètres physico-chimiques (pH, température, chlorures, sulfates)
- Les substances indésirables (nitrates, nitrites, pesticides)
- Les substances toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures)
- Les paramètres microbiologiques (bactéries et virus)

Les prélèvements sont effectués au captage, au réservoir ou au robinet d'abonnés, une à plusieurs fois par mois selon la taille des communes et les résultats précédents. Ces analyses sont visibles sur le site internet du service et les bilans de l'année sont adressés aux abonnés en même temps que la facturation du mois de juillet.



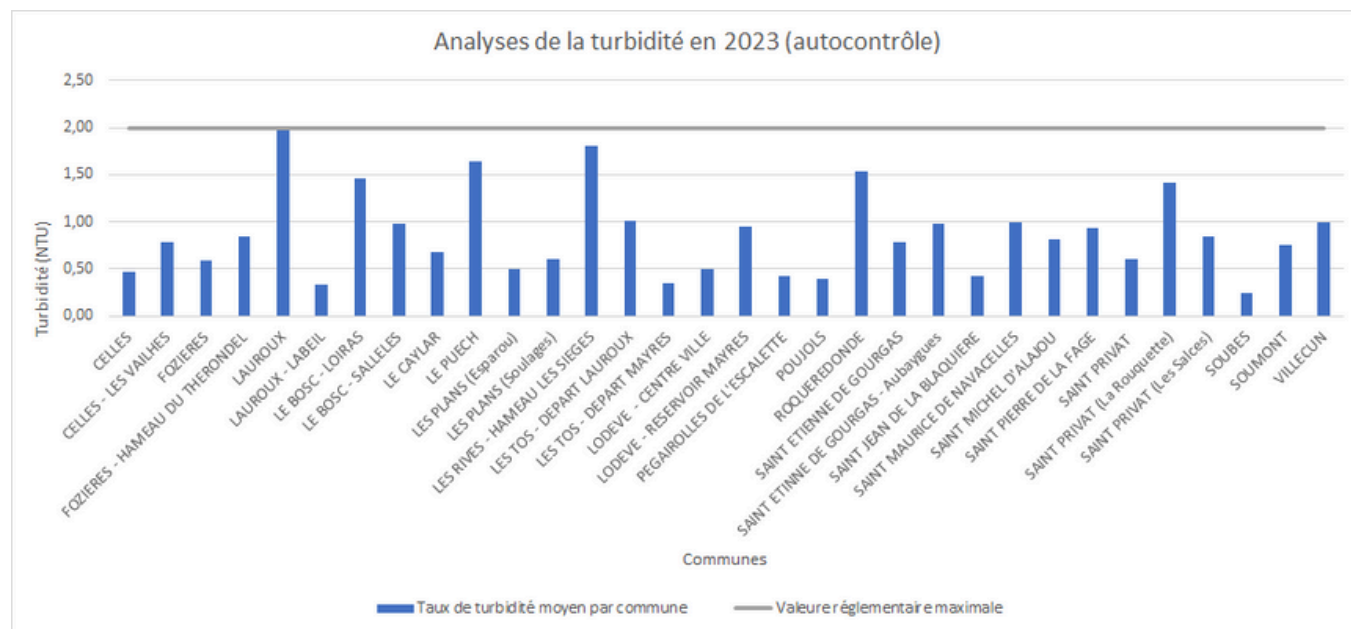
## Qualité des eaux distribuées (P101.1, P102.1)

Communes	Rapports d'analyse officiels						Commentaires
	Bactériologique			Physico-chimique			
	Nb	C	%	Nb	C	%	
Celles	4	4	100 %	4	3	75 %	31/07 : Température de l'eau à 27,2°C
Fozières	17	15	88 %	20	20	100 %	25/08 et 06/11 : Non-conformité bactériologique
La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries	1	1	100 %	1	1	100 %	
Lauroux	11	11	100 %	11	9	78 %	20/09 : 2 non-conformité pour turbidité à 2,2
Le Bosc	22	22	100 %	30	22	73 %	24/03 et 19/09 : turbidité 14/09 et 11/10 chlorure de vinyle
Le Caylar	1	1	100 %	1	1	100 %	
Le Cros	0	0		0	0		
Le Puech	2	2	100 %	2	2	100 %	
Les Plans	16	12	75 %	17	16	94 %	03/01, 06/01, 31/01 et 01/03 : Non conformité bactériologique + bactéries coliformes à 36°C (Lambeyran)
Les Rives	10	8	88 %	10	9	90 %	26/10 et 14/12 : non conformités bactériologiques 02/11 : non conformité physico carbone organique
Lodève	8	8	100 %	8	5	63 %	19/09 : 3 turbidité
Olmet-et-Villecun	8	7	88 %	8	7	88 %	14/12 : Non-conformité bactériologique, physico-chimique et turbidité
Pégairolles-de-l'Escalette	9	9	100 %	9	9	100 %	
Pujols	7	6	86 %	7	7	100 %	24/10 : non-conformité bactériologique (présence d'un spore)
Roqueredonde	15	12	80 %	16	12	75 %	19/09, 20/09, 16/10 : non conformité bactériologique 19/09, 20/09, 06/10 et 16/10 : turbidité
Saint-Étienne-de-Gourgas	13	13	100 %	13	13	100 %	
Saint-Félix-de-l'Héras	2	2	100 %	2	2	100 %	
Saint-Jean-de-la-Blaquière	10	10	100 %	12	11	92 %	02/05 : dépassement antimoine
Saint-Maurice-Navacelles	9	9	100 %	9	9	100 %	
Saint-Michel-d'Alajou	1	1	100 %	1	1	100 %	
Saint-Pierre-de-la-Fage	5	5	100 %	5	3	100 %	20/02 : Dépassement turbidité 26/10 : dépassement carbone organique
Saint-Privat	16	14	88 %	16	16	100 %	12/01 et 24/01 : non-conformité bactériologique
Sorbs	0	0		0	0		
Soubès	12	12	100 %	12	11	92 %	31/08 : dépassement nickel au 1er jet
Soumont	11	11	100 %	11	10	91 %	14/12 : dépassement turbidité
Usclas	5	5	100 %	5	5	100 %	

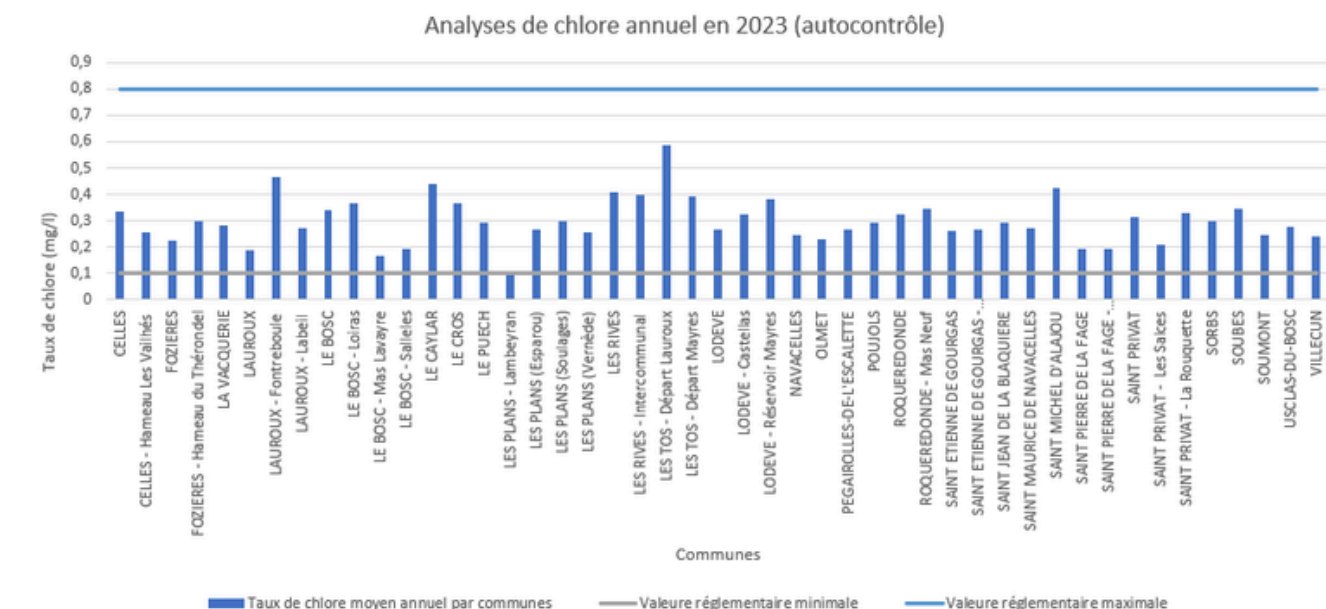
Lorsque les résultats sont non-conformes (turbidité, bactériologiques...), des directives de l'ARS sont appliquées. Il convient alors d'appliquer des mesures de restriction ou d'effectuer de nouveaux contrôles jusqu'au retour à la normale. En plus des contrôles effectués par les Laboratoires

CARSO à la demande de l'ARS, le service réalise une fois par semaine des contrôles en sortie de réservoirs sur les paramètres chlore et turbidité sur l'ensemble du territoire. Ces analyses permettent de s'assurer du bon fonctionnement des équipements et d'anticiper les éventuels dysfonctionnements.

### Analyses autocontrôle par communes en 2023 (Turbidité)



### Analyses autocontrôle par communes en 2023 (Chlore libre)



Lorsque les autocontrôles donnent des valeurs en-dessous des valeurs minimales, des modifications de dosage du chlore sont effectuées par les techniciens du service.

destinées à la consommation humaine, le paramètre chlore libre et total ne dispose pas de valeurs de référence maximale, il convient seulement de s'assurer de l'absence d'odeur ou de saveur désagréable.

Selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux

Au cours de l'année 2023, 1 156 analyses internes ont été réalisées (chlore libre et turbidité).

## Protection des ressources en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Chaque ressource exploitée pour l'eau potable doit bénéficier d'une Déclaration D'Utilité Publique qui définit un périmètre de protection autour de la ressource, le débit horaire et journalier autorisé

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) : DUP finalisées

Captage		Situation administrative
Commune d'implantation	Nom du captage	Date arrêté préfectoral DUP
Saint-Maurice-Navacelles	Forage de Navacelles	20/01/2021
Pégairolle-de-l'Escalette	Captage de la Boule	25/11/2010
Les Plans	Source La Vernède	18/11/2011
Les Plans	Source Lambeyran	18/11/2011
Les Plans	Source Soulages	18/11/2011
Olmet-et-Villecun	Gloriette	21/02/2000
Les Rives	Forage de Bouquelaure	13/08/2020
Roqueredonde	Source de la Doux	22/02/2011
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bronzinadouire	08/12/2011
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bourbounelle	23/11/2009
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Source Berthomieu	11/10/1960
Soubès	Source de Coutelles	13/03/2012
Soubès	Forage Saint Pons	09/11/2011
Usclas-du-Bosc	Source Fontanille	18/02/1997
Usclas-du-Bosc	Forage Faliadous	01/01/2013

## DUP en cours ou à réviser

Captage		Situation administrative	Stade d'avancement
Commune d'implantation	Nom du captage	Date arrêté préfectoral DUP	
Lauroux	Source Payrol		Dossiers A, B déposés Attente du retour ARS
Lauroux	Théron		Dossier A, B déposés En cours de finalisation
Lauroux	Beaume Boucart		En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source Murène	23/11/1988	En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source Fontestrémère		En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source de l'Adoux	19/11/1991	À réviser
Roqueredonde	Forage F1 Mas Neuf		Dossier à déposer En cours
Saint-Pierre-de-la-Fage	Juncas		En cours de finalisation
Saint-Privat	Source La Gloriette		A réviser
Saint-Privat	Source Val Rousse 3	15/02/1988	A réviser
Soumont	F1 forage Rials		Demande de nomination d'un hydrogéologue en cours
Soumont	F3 forage Rials		
Soumont	F4 forage Rials		
Soumont	Le Brandou		Avis favorable de l'hydrogéologue agréé de 2008

## DUP à abroger

Captage		Situation administrative	Stade d'avancement
Commune d'implantation	Nom du captage	Date arrêté préfectoral DUP	
Roqueredonde	Source du Mas Neuf		En cours

## 5.3 Les travaux 2023

Des exemples de travaux effectués en 2023 sur les réseaux

Communes	Sites	Travaux réalisés
Le Bosc	Hameau de Loiras	Travaux de renouvellement des branchements plombs sur la commune du Bosc à Loiras dont une quinzaine de branchement ont été repris.
Saint Maurice de Navacelles	Hameau de la Barre	Travaux de réhabilitation sur le réseau AEP du Hameau de la Barre équivalent à 662 ml de conduite de distribution
Lauroux	Hameau de Fontreboule	Réhabilitation de 185 ml de réseau d'adduction et reprise de dix branchements

### Nouveaux branchements 2023

Sur les 75 rendez-vous de réalisés sur l'ensemble du territoire, 36 ont abouti ce qui a engendré un montant de travaux de 113.469,50 €.

### Travaux de fonctionnement réseaux

Les travaux de fonctionnement réseaux comprennent les renouvellements, les fuites, les remises à la côte... En 2023, ces travaux ont représenté un montant de 302.486,18 €.

## Quelques exemples de travaux réalisés en régie en 2023

Communes	Sites	Travaux réalisés	Montants dépensés	Heures passées
Saint Privat	Réservoir de Saint Privat	Remplacement des trappes des réservoirs d'eau potable sur les réservoirs de Saint Privat, des Salces et de la Rouquette	5 200,00 €	24
Olmét-et-Villecun	Surpresseur Villecun	Remplacement du ballon anti-bélier, création d'un regard et mise en place d'un by-pass à l'entrée du réservoir	3 550,00 €	32
Lauroux	Réservoir de Les Tos	Remplacement de la sonde de pression bas Lodève, réparation UV, remplacement quartz et lampe	8 500,00 €	15
Usclas-du-Bosc	Réservoir d'Usclas	Remplacement distributeur d'air de la vanne AV suite à défaut air comprimé sur l'ultrafiltration	100,00 €	1
Usclas-du-Bosc	Forage d'Usclas	Achat pour stock pompe de remplacement pour le forage	2 600,00 €	4
Saint-Maurice-Navacelles	Réservoir Navacelles	Remplacement de la vanne réserve incendie et de la porte d'entrée. Modification conduite pour installation traitement chlore liquide. Mise en place d'une purge et remplacement des trappes et échelles pour accès.	9 700,00 €	64
Saint-Maurice-Navacelles	Réservoir Saint Maurice	Rénovation du local et création des accès en vue de la mise en place de l'UV. Mise en place de l'UV, modification du coffret électrique pour asservir la commande de l'UV et remonter les informations au superviseur.	10 000,00 €	70
Saint-Maurice-Navacelles	Forage Navacelles	Modification canalisation, pose vanne de purge, câblage, automatisme, modification câblage coffret électrique, remontée des infos sur sofrel, pose turbidimètre et sonde de niveau.	5 200,00 €	35
Pegairolles de l'Escalette	Bâche Pegairolles	Remplacement de la pompe doseuse chlore.	800,00 €	8
Lodève	Haut de Mayres	Réfection complète des ouvrages : murs, plafond, échelle crinoline, tuyaux, porte, grilles extérieure et façades.	1 500,00 €	117
Les Rives	Forage Bouquelaure	Remplacement des 2 sondes forage Nord & Sud, remplacement de la pompe du forage et de sa colonne d'exhaure, reprise partielle du chemin.	20 099,00 €	53
Le Bosc	Réservoir Cartels et reprise Loiras	Mise en place d'un by-pass et renouvellement de la pompe n°1.	1 220,00 €	16
Les Plans	Réservoir Vernède	Remplacement de la vanne de distribution en Ø 150 qui était fuyarde. Ajout d'une bride inox pour aligner les départs de la nourrice.	1 500,00 €	4
Soumont	Forage Brandou	Equipement du forage avec pompe, sonde, capot de protection.	7 600,00 €	70
St-Pierre-de-la-Fage	Bâche de reprise	Mise en place de deux analyseurs de chlore en continu.	2 500,00 €	43
Saint-Etienne-de-Gourgas	Réservoir Aubaygues	Mise en place d'un by-pass, réalisation d'un bâtiment en ossature pour la protection de l'armoire électrique et du système de chloration.	2 500,00 €	78
Saint-Michel	Bâche de l'hôpital	Réfection complète du local et du toit terrasse et remplacement du ballon anti-bélier.	6 950,00 €	74
Soubès	Forage et filtration	Reprise canalisation de la tête du forage pour la mise en place d'une vanne de décharge. Remplacement vanne électrique sur filtre et matériel de chloration.	2 750,00 €	49
Poujols	Réservoir de Poujols	Renouvellement de la vanne électrique vers fontaine, mise en place d'une échelle à crinoline pour accéder au dôme du réservoir.	1 220,00 €	16

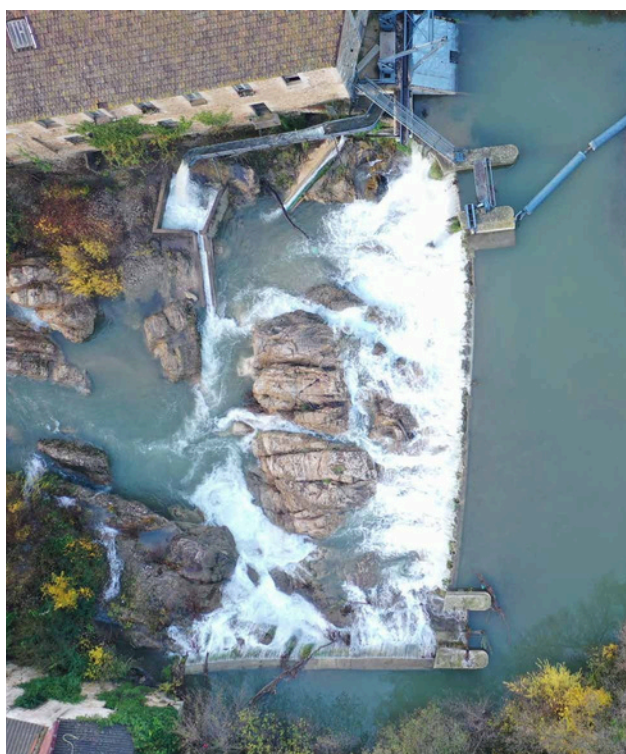
## 5.4

# Perspective d'avenir

- Travaux de renforcement des réseaux de la route de Mayres.
- Travaux de mise en séparatif des réseaux de l'avenue Henri de Fumel (Lodève)
- Travaux d'interconnexion AEP entre les réseaux des hameaux de Parlages et Aubaygues.
- Lancement du schéma directeur intercommunal de l'eau potable.
- Travaux d'interconnexion AEP entre les réseaux de Saint Pierre de la Fage et Saint Etienne de Gourgas.
- Travaux de raccordement de la source de l'Adoux (Pégairolles-de-l'Escalette) à la plateforme des Tos (Lodève)
- Finalisation de la supervision « Topkapi »

## 5.5

# Les prix de l'eau



Les frais d'exploitation et les investissements du service sont financés par les recettes perçues dans le cadre de la facturation, par les aides des différents organismes partenaires, et le recours à l'emprunt. Les aides tendent à diminuer, **plus que jamais le prix de l'eau doit permettre d'investir pour l'avenir et c'est une richesse qui mérite toutes les attentions.**

L'effort d'investissement à court et moyen terme est important pour le territoire de la CCLL.

L'été 2023 est venu rappeler que l'eau est un bien précieux et fragile, le territoire ayant connu un déficit pluviométrique relativement conséquent.

Les conditions climatiques ainsi que les contraintes réglementaires imposent à la collectivité d'atteindre des niveaux de performance élevés.

Depuis le transfert de compétences au 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'une convergence tarifaire a été initiée, en fonction des coûts d'exploitation et des investissements nécessaires sur chaque commune, pour parvenir à un prix unique sur l'ensemble du territoire.

## Redevance collectivité 2023

Communes	Tarifs abonnement en € HT	Tarifs m3 (hors redevances AE) en € HT	Taux de TVA
Celles	70,00 €	1,31 €	5,50 %
Fozières	70,00 €	1,31 €	5,50 %
La Vacquerie et Saint Martin de Castries	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Lauroux	70,00 €	1,20 €	5,50 %
Le Bosc	70,00 €	1,31 €	5,50 %
Le Caylar	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Le Cros	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Le Puech	70,00 €	1,31 €	5,50 %
Les Plans	70,00 €	1,20 €	5,50 %
Les Rives	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Lodève	70,00 €	1,31 €	5,50 %
Olmet et Villecun	70,00 €	1,20 €	5,50 %
Pégairolles de l'Escalette	98,00 €	1,20 €	5,50 %
Poujols	98,00 €	1,31 €	5,50 %
Roqueredonde	70,00 €	1,20 €	5,50 %
Saint Etienne de Gourgas	75,00 €	1,20 €	5,50 %
Saint Félix de l'Héras	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Saint Jean de la Blaquièrre	70,00 €	1,20 €	5,50 %
Saint Maurice Navacelles	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Saint Michel d'Alajou	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Saint Pierre de la Fage	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Saint Privat	70,00 €	1,20 €	5,50 %
Sorbs	98,00 €	1,26 €	5,50 %
Soubès	85,00 €	1,20 €	5,50 %
Soumont	70,00 €	1,31 €	5,50 %
Usclas du Bosc	90,00 €	1,31 €	5,50 %





## Abonnement eau 2023

**Tarif le plus bas HT** : 70,00€

**Tarif le plus élevé HT** : 98,00 €

**Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon)** : 83,38 €

---

## Consommation eau 2023

**Tarif le plus bas HT** : 1,20 €

**Tarif le plus élevé HT** : 1,31 €

**Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon)** : 1,25 €

Les consommateurs ne paient pas l'eau (ressource naturelle) mais le service de distribution de l'eau potable qui inclut plusieurs étapes pour rendre l'eau captée à la source propre à la consommation.

- Le captage et le traitement de l'eau (sources de captage multiples)
- Le stockage dans les châteaux d'eau
- La distribution de l'eau via un important réseau de canalisations
- Le circuit d'épuration, c'est-à-dire l'assainissement de l'eau

Par conséquent, les consommateurs rémunèrent le service des eaux de la Communauté de communes Lodévois et Larzac pour une pléthore de services : l'assainissement de l'eau, la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau de distribution.

## Composantes de la facture d'eau potable d'un usager de 120 m3 (indicateur D102.0)

Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour prélèvement ressources en eau HT	Redevance pollution domestique HT	TOTAL HT	TVA 5,5%	TOTAL TTC	Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3
Celles	227,20 €	14,40 €	33,60 €	275,20 €	15,14 €	290,34 €	2,42 €
Fozières	227,20 €	14,40 €	33,60 €	274,20 €	15,14 €	290,34 €	2,42 €
La Vacquerie et Saint Martin de Castries	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Lauroux	214,00 €	14,40 €	33,60 €	262,00 €	14,41 €	276,41 €	2,30 €
Le Bosc	227,20 €	14,40 €	33,60 €	275,20 €	15,14 €	290,34 €	2,42 €
Le Caylar	249,20 €	14,40 €	39,60 €	303,20 €	16,68 €	319,88 €	2,67 €
Le Cros	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Le Puech	227,20 €	14,40 €	33,60 €	275,20 €	15,14 €	290,34 €	2,42 €
Les Plans	214,00 €	14,40 €	33,60 €	262,00 €	14,14 €	276,41 €	2,30 €
Les Rives	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Lodève	227,20 €	14,40 €	33,60 €	275,20 €	15,14 €	290,34 €	2,42 €
Olmet et Villecun	214,00 €	14,40 €	33,60 €	262,00 €	14,41 €	276,41 €	2,30 €
Pégairolles de L'Escalette	242,00 €	14,40 €	33,60 €	290,00 €	15,95 €	305,95 €	2,55 €
Poujols	255,20 €	14,40 €	33,60 €	303,20 €	16,68 €	319,88 €	2,67 €
Roqueredonde	214,00 €	14,40 €	33,60 €	262,00 €	14,41 €	276,41 €	2,30 €
Saint Etienne de Gourgas	219,00€	14,40 €	33,60 €	267,00 €	14,69 €	281,69 €	2,35 €
Saint Félix de l'Héras	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55€	2,61 €
Saint Jean de la Blaquièrre	214,00 €	14,40 €	33,60 €	262,00 €	14,41 €	276,41 €	2,30 €
Saint Maurice Navacelles	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Saint Michel d'Alajou	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Saint Pierre de la Fage	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Saint Privat	214,00 €	14,40 €	33,60 €	262,00 €	14,41 €	276,41 €	2,30 €
Sorbs	249,20 €	14,40 €	33,60 €	297,20 €	16,35 €	313,55 €	2,61 €
Soubès	229,00 €	14,40 €	33,60 €	277,00 €	15,24 €	292,24 €	2,44 €
Soumont	227,20 €	14,40 €	33,60 €	275,20 €	15,14 €	290,34 €	2,42 €
Usclas du Bosc	247,20 €	14,40 €	33,60 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	2,60 €



## Pour information, tarifs eau potable 2022 du SIVOM Orb et Gravezon :

Commune	Tarif abonnement eau potable en € HT 2022	Tarif m3 EAU POTABLE (hors redevance AE) en € HT 2022
Lavalette	5,27 € HT/mois soit 63,24 € HT/an	1.13 € HT/m3
Romiguières	5,27 € HT/mois soit 63,24 € HT/an	1,13 € HT/m3

Les Agences de l'Eau jouent un rôle primordial dans le développement de la politique de l'eau et de la gestion des ressources, notamment en orientant, par leurs financements, les investissements à l'échelle de chaque bassin. Leurs fonds proviennent des redevances « prélèvement », « modernisation » et « pollution » qu'elles perçoivent sur la facture de l'utilisateur.

Toutes les communes du territoire dépendent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C), sauf le Caylar qui dépend de l'Agence Adour Garonne.

### Redevance pollution domestique 2023

#### Agence de l'Eau RMC :

0,28 €/m3

### Redevance pollution domestique 2023

#### Agence de l'Eau Adour Garonne :

0,33 €/m3

# 5.6

## Le budget de l'eau potable

### Les résultats

Libellé	Total BP 2023	CA 2023
70 Produits des services et ventes diverses	2 656 675,00 €	2 695 035,80 €
75 Autres produits de gestion courante	6 116,00 €	6 238,80 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes courantes de fonctionnement (1)</b>	<b>2 662 791,00 €</b>	<b>2 701 274,60 €</b>
011 Charges à caractère général	1 028 100,00 €	1 025 748,97 €
012 Charges de personnel	1 162 600,00 €	1 161 019,53 €
014 Atténuation de produits	280,00 €	279 419,00 €
65 Autres charges de gestion courante	47 740,00 €	35 790,30 €
<b>Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)</b>	<b>2 518 440,00 €</b>	<b>2 501 977,80 €</b>
<b>Épargne courante (3) = (1) - (2)</b>	<b>144 351,00 €</b>	<b>199 296,80 €</b>
66 Charges financières	180 000,00 €	162 545,78 €
76 Produits financiers	0,00 €	1,14 €
<b>Résultat financier (4)</b>	<b>-180 000,00 €</b>	<b>-162 544,64 €</b>
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67et 69)	74 238,00 €	33 414,39 €
Produits exceptionnels hors cessions et transferts de charges (77 et 79)	0,00 €	15 481,97 €
<b>Résultat exceptionnel (5)</b>	<b>-74 238,00 €</b>	<b>-17 932,42 €</b>
<b>Epargne Brute (6) = (3 epargne courante) + (4 resultat financier) + (5 resultat exceptionnel)</b>	<b>-109 887,00 €</b>	<b>819,74 €</b>
Remboursement du capital de la dette (7)	3 300 000,00	316 453,42 €
<b>Epargne Nette (8) = (6 epargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)</b>	<b>-439 887,00 €</b>	<b>-297 633,68€</b>

Les dépenses courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 2 501 977 € en 2023, soit 99,35% du budget prévisionnel 2023.

Les recettes courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 2 701 274 € en 2023, soit 101,45 % du budget prévisionnel 2023.

### Les recettes d'exploitations

Factures eau hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
2 052 681,28 €	379,752,07 €	2 432 433,35€	34 656,58 €

Hormis les recettes de facturation des abonnements et consommations des usagers, les recettes d'exploitation comprennent les produits des redevances de l'Agence de l'Eau (pollution), les produits des participations pour travaux de branchements et les produits de refacturation de frais et de personnel.



## Les dépenses d'équipement 2023 : 1 493 226 €

Les principales dépenses d'équipement 2023 ont concerné :

- Les études : **96 732 €**
- Les logiciels (extension du logiciel facturation et site internet) : **40 231 €**
- Les travaux sur le réseau d'eau potable : **1 101 221 €**
- Divers équipements du service de distribution d'eau (débit mètres, pompes...) : **10 811 €**
- Le matériel informatique (administratif et usines) : **18 808 €**
- Autres dépenses d'équipement (travaux génie civil, matériel industriel) : **225 423 €**

## Les travaux par communes – Réseaux et usines

Secteur	Communes La	Travaux Réseaux	Travaux Usines	Total Travaux
Causse du Larzac et Escandorgue	Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	29 604,75 €	5 732,93 €	35 337,68 €
	Le Caylar	63 333,00 €		63 333,00 €
	Le Cros			- €
	Les Rives	9 064,00 €	40 596,49 €	49 660,49 €
	Roqueredonde	1 940,00 €		1 940,00 €
	Saint-Félix-de-l'Héras			- €
	Saint-Maurice-Navacelles	52 733,58 €	30 066,71 €	82 800,29 €
	Saint-Michel-d'Alajou	13 871,03 €	6 459,00 €	20 330,03 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	4 110,04 €	33 960,64 €	38 070,68 €
	Sorbs	12 985,63 €		12 985,63 €
Contreforts du Larzac	Fozières	1 685,00 €		1 685,00 €
	Lauroux		1 136,64 €	1 136,64 €
	Pégairolles-de-l'Escalette			- €
	Poujols	9 060,00 €	1 204,20 €	10 264,20 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	293 843,50 €		293 843,50 €
	Soubès	31 151,50 €	1 535,36 €	32 686,86 €
Avants Monts	Les Plans	12 309,73 €	1 586,66 €	13 906,39 €
	Lodève	133 306,73 €	13 867,50 €	147 174,23 €
	Olmet-et-Villecun	5 297,50 €	4 319,74 €	9 617,24 €
	Saint-Privat	155 235,40 €	5 202,00 €	160 437,40 €
	Soumont		7 993,55 €	7 993,55 €
Plaine du Lodévois	Celles			- €
	Le Bosc	409 874,18 €	6 424,25 €	416 298,43 €
	Le Puech		1 959,25 €	1 959,25 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	4 426,00 €		4 426,00 €
	Usclas-du-Bosc	2 795,00 €	7 432,65 €	10 227,65 €
<b>Total</b>		<b>1 246 626,57€</b>	<b>169 487,57 €</b>	<b>1 416 144,14 €</b>

## Détail des subventions d'investissement encaissées en 2023 :

Les principaux financeurs sont l'Agence de l'Eau et le Département.

Mise en place d'une supervision	27 178,00 €	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Mise en place d'une supervision	5,143,00 €	Conseil départemental de l'Hérault
Mise en place de compteurs de sectorisation	20 987,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Mise en place de compteurs de sectorisation	8 215,00 €	Conseil départemental de l'Hérault
Canalisation principale Payrol/Les Tos	13 246,88 €	Conseil départemental de l'Hérault
Création d'un SIG et outils de gestion patrimoniale AEP	59 175,00 €	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Conseil départemental de l'Hérault
Travaux d'interconnexion réseaux AEP entre Le Bosc et St Jean de la Blaquière	26 738,00 €	Conseil départemental de l'Hérault
Travaux d'interconnexion réseaux AEP entre St Etienne de Gourgas et Soubès	25 760,00 €	Conseil départemental de l'Hérault
Travaux d'interconnexion réseaux AEP entre St Etienne de Gourgas et Soubès	155 613,00 €	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Renouvellement canalisation adduction depuis source de la Rouquette au réservoir de St Privat	118 317,00 €	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
<b>TOTAL</b>	<b>460 372,88 €</b>	

## La dette

Le remboursement du capital de la dette eau potable s'élevait à 316 453,42 € en 2023.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 819 651,00 €	2,99 %	27 ans et 6 mois	14 ans et 4 mois	34

## Les amortissements

Amortissements dépenses :  
**888 000,00 €**

Amortissements recettes :  
**266 277,00 €**







# 06

---

## L'assainissement collectif

# Quelques données chiffrées

En 2023, le service des eaux a desservi 6 825 abonnés sur 26 communes.

L'abonné est celui qui est redevable à l'Agence de l'eau de la redevance « modernisation ».

Le service des eaux a desservi environ 14 142 habitants sur les 26 communes (prise en compte des résidences secondaires)

Il dessert un territoire de 554 km<sup>2</sup>.

27 réclamations écrites ont été enregistrées

Il a la gestion de 138 km de réseau d'assainissement et d'environ 100 installations (postes de refoulement et usines de traitement).

2 inondations de locaux usagers ont été recensées

soit un taux de débordement de moins de 0,2 pour 1000 hab (P251.1).

54 interventions de débouchage et de curage curatif sur les collecteurs et les branchements en jours ouvrés et astreintes.

84 nettoyages de PR (poste de relevage) et 32 vidanges de géoassainissements.

2 autorisations de déversement avec conventions

les deux sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles (l'une sur le hameau de Navacelles où sont récupérées les eaux usées de 4 habitations situées sur la commune de Blandas (30), l'autre sur le hameau de Madières où sont collectées les eaux usées des habitations de Rogues (30).

Aujourd'hui, deux conventions de rejet ERI (Eau Résiduaire Industrielle\*) ont été signées entre la CCLL et deux activités à savoir les Autocars PONS et ONDUPACK (D202.0).

\*Désigne l'eau qui provient d'activités industrielles ; elle est différente des eaux usées domestiques, plus polluante ; elle peut nécessiter de la part de son producteur un pré-traitement avec rejet aux réseaux d'assainissement collectif+

# 6.1

## Les temps forts de 2023



**Continuité du marché « Entretien ».** La CCLL au travers du SIELL sur la base d'une mise en concurrence (marché public) a contracté avec la Société ALLIANCE/CITEC pour la mise en œuvre d'actions de maintenance et d'entretien sur les réseaux et branchements d'assainissement ainsi que sur les postes de refoulement des stations d'épuration et les déversoirs d'orage. Ce contrat est à titre reconductible sur une durée de 3 ans avant nouveau marché. Ce marché devra être renouvelé en 2025.

**Lancement du schéma directeur intercommunal d'assainissement :** Le bureau d'études CEREG a été sélectionné pour accompagner les services du SIELL dans le pilotage, l'aide à la décision et la planification des travaux à venir sur les dix prochaines années en assainissement.

Le schéma s'établira autour de 4 grandes phases :

- Phase 1 : État des lieux - Cartographie
- Phase 2 : Quantifications (campagne de mesures débits et pollution, recherche d'eaux claires parasites)
- Phase 3 : Études de scénarios - Modélisation de réseaux
- Phase 4 : Programme de travaux - zonage - étude prix assainissement

**Réhabilitation de la station d'épuration de Saint Privat (Bourg) :** dans le cadre d'une amélioration de l'exploitation du site et du déblocage des permis de construire au niveau de l'urbanisme.

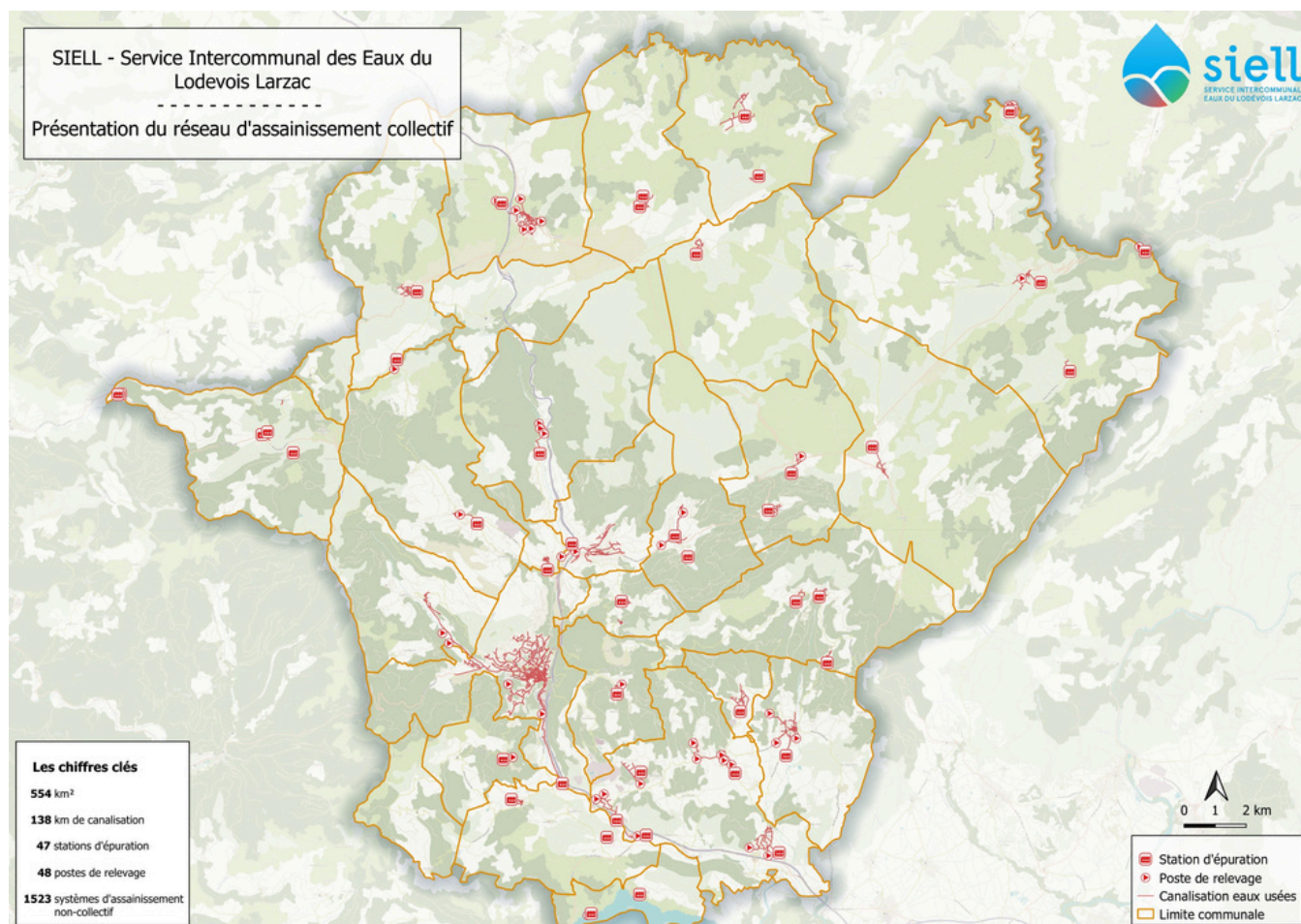
**Réhabilitation de la station d'épuration de Saint Privat (Les Salces) :** dans le cadre d'une amélioration de l'exploitation du site et du rétablissement des dysfonctionnements des ouvrages.

# 6.2

## Les infrastructures

### 6.2.1 Les réseaux

Ce sont les canalisations qui collectent et transportent les eaux usées des habitations vers la station d'épuration. Elles sont la plupart du temps enterrées sous les chaussées en domaine public mais elles peuvent aussi être aériennes ou situées en domaine privé.



Total réseaux : 138 km de divers diamètres (100 mm à plus de 500 mm) et de différentes natures

Réseaux gravitaires (138 km) sont les réseaux utilisant en gravité pour l'écoulement des eaux : 130 km de réseaux en séparatif ; seulement les eaux usées séparées des eaux de pluie.

- 8 km de réseaux unitaires (principalement dans le centre de Lodève)
- Réseaux de refoulement (10 km) ; réseaux sous pression alimenté par une pompe (PR)

On parle d'un réseau de collecte lorsqu'il s'agit d'une canalisation qui récupère les eaux usées des habitations via les boîtes de branchement qui délimite le domaine public du domaine privé. Les réseaux de transport sont des canalisations qui dirigent les eaux usées collectées vers la station de traitement.

Matériaux	Longueur (ml)
Ciment amiante	203 ml
Bâti	1 428 ml
Béton	17 338 ml
Fonte	471 ml
PEHD	6 426 ml
PVC	106 005 ml
Polypropylène	325 ml
Inconnu	5 792 ml
<b>Total</b>	<b>137 988 ml</b>

## 6.2.2 Les performances réseau

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

**(P203.3)** Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU = 99 %. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU (cf. annexe indicateurs).

**(P201.1)** Taux de desserte = 84 %. Cet indicateur correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels. Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidants en zone d'assainissement collectif (cf. annexe indicateurs).

**(P253.2)** Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées = 0,03 %. Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



**(P202.2B)** Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées = 105 points

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

		Nombre de points possibles	Valeur	Nombre de points obtenus
A. Plans des réseaux de collecte (15 pts)	<b>VP.250</b> Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	<b>VP.251</b> Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 5 Non = 0	Oui	5
B. Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	<b>VP.252</b> Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.		Oui	15
	<b>VP.254</b> Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	
	<b>VP.253</b> Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		98%	
	<b>VP.255</b> Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	0 à 15 points sous conditions (2)	60%	10
C. Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	<b>VP.256</b> Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 points sous conditions (3)	100 %	15
	<b>VP.257</b> Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	<b>VP.258</b> Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	<b>VP.259</b> Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	<b>VP.260</b> Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	<b>VP.261</b> Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	<b>VP.262</b> Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui = 10 Non = 0	Non	0
	<b>Total</b>	<b>120</b>		<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

## 6.2.3 Les usines du territoire

La Communauté de communes Lodévois et Larzac compte 46 usines de traitement des eaux usées avec une grande variété tant au niveau de la taille que du type de traitement. Il a été dénombré 50 postes de relevage ou de refoulement qui permettent de remonter les eaux usées collectées en point bas vers un autre point du réseau situé plus en hauteur ou de refouler les eaux usées collectées sur le réseau vers la station d'épuration. L'ensemble du patrimoine est contrôlé par des techniciens au moins une fois par semaine. En cas de dysfonctionnement, l'alerte est donnée au service usine qui se charge de la remise en service. Une politique d'automatisation de la surveillance du fonctionnement des postes de relevage et de refoulement a été mise en place au cours de l'année afin de réduire les déplacements des agents de maintenance sur les sites pour les redéployer sur d'autres missions.

Types de stations d'épuration	Quantité
Station boues activées	1
Filtres plantés de roseaux	15
Géo-assainissement (décanteur-digesteur + épandage)	18
Micro-station culture fixée	1
Bio-disque	2
Lagunage	9
<b>Total</b>	<b>46</b>



Station d'épuration boues activées commune de Lodève (source SIELL)

### Station boues activées : 1

Une seule station d'épuration à boue est en service sur le territoire. Il s'agit de la station d'épuration de Lodève. Son fonctionnement repose sur le principe d'une mise en culture de micro-organismes aérobies (bactéries et protozoaires) qui consomment la matière organique

présente dans les eaux usées. La biomasse produite constitue des boues qui sont recirculées en partie dans le cycle de fonctionnement de la station. Une autre partie de ces boues sont clarifiées ; les eaux traitées rejoignent le milieu naturel (la Lergue) tandis que les boues évacuées, sont déshydratées et valorisées en agriculture après compostage (plateforme de compostage de Lunas).



### Le filtres plantés de roseaux : 15

Dans le cas des filtres plantés de roseaux, les eaux brutes (eaux grises et eaux vannes) passent à travers des bassins remplis d'un substrat minéral (sable, gravier, pouzzolane selon les cas) où sont plantés les roseaux. Ces plantes, et plus spécifiquement les roseaux (*Phragmites Communis* ou *Phragmites Australis*) ont la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui drainent, apportent de l'oxygène et servent de support aux bactéries aérobies. Ces bactéries, ainsi que la microfaune du sol (lombrics...), ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique qui devient dès lors assimilable par les plantes. Ainsi, le système ne produit pas de boues, lesquelles sont compostées et forment un humus sur place. Ces systèmes fonctionnent très bien jusqu'à 2000 EH et évitent des exports de boues à traiter. La coupe des roseaux, appelée faucardage, est assurée à l'automne par les services intercommunaux depuis 2021.



### Les géo-assainissements : 18

Ces systèmes regroupent les dispositifs avec stockages et pré-traitement des eaux usées puis diffusion dans le sol via des drains. C'est le sol qui assure le traitement des eaux via les bactéries, microfaune et flore du sol. Ce sont des systèmes qui dépendent des conditions de sols et surtout de leur perméabilité. Ainsi une étude de sol détermine la qualité des sols et certains types de sol sont exclus. Les problèmes rencontrés sont donc liés soit au massif drainant soit aux drains qui peuvent se colmater.

Un certain nombre de systèmes présents sur les communes sont dans ce cas (cf tableau performance ci-après).



**Les micro-stations culture fixée** Une micro-station d'épuration à culture fixée est une installation de traitement des eaux usées conçue pour purifier les eaux usées domestiques à petite échelle. Cette technologie utilise des supports solides, tels que des biofilms bactériens ou des médias poreux ou des supports plastique avec une importante surface d'accroche, sur lesquels des micro-organismes se fixent pour éliminer les polluants présents dans les eaux usées. Les micro-stations d'épuration à culture fixée sont populaires pour leur capacité à fournir un traitement efficace des eaux usées dans des endroits isolés ou peu peuplés, où la mise en place de stations d'épuration conventionnelles à grande échelle n'est pas économiquement viable.

Elles sont également appréciées pour leur faible encombrement et leur facilité d'entretien, ce qui en fait une solution pratique pour le traitement des eaux usées dans des zones reculées.

Une seule installation de ce type a été implantée sur le territoire dans le hameau de Navacelles, celle-ci a été complètement enterrée afin de répondre à un impératif d'invisibilité des ouvrages dû au classement « grands site et UNESCO » du hameau.



### Les bio-disques : 2

#### (Le Puech, Saint-Étienne-de-Gourgas)

Les bio-disques sont des systèmes compacts où la dépollution se fait via des films bactériens qui se développent sur des disques. Dans le cas de Saint-Étienne-de-Gourgas, les eaux passent ensuite dans des filtres plantés de roseaux ce qui assure un très bon traitement avant rejet.



Ces systèmes sont très sensibles aux à-coups hydrauliques et donc en présence de réseaux unitaires. À Le Puech, la mise en séparatif de l'ensemble des réseaux d'assainissement assure une bonne protection du bio disque.

En 2020, une extension du bio disque de Saint-Étienne-de-Gourgas a été réalisée et permet de prévoir le futur développement de la commune.



### Les lagunages : 9

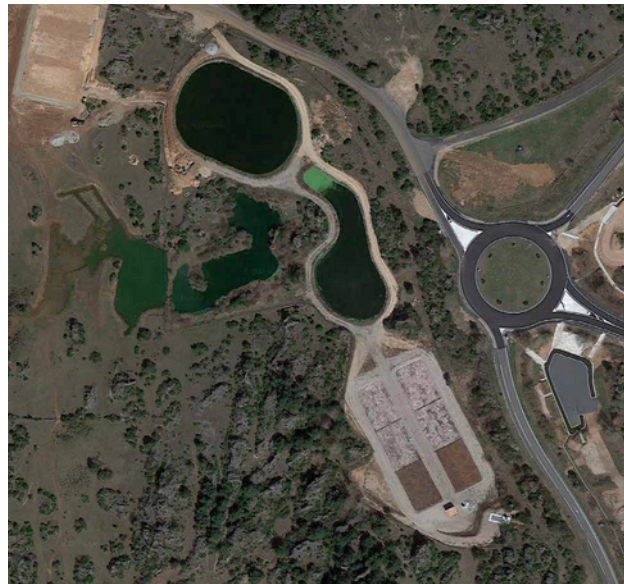
Les lagunages sont des systèmes biologiques où le traitement des eaux usées se réalise à partir du principe de l'épuration par microphyte des eaux usées. Il s'agit d'une solution biologique consistant à faire usage d'acteurs végétaux comme des algues et des plantes aquatiques de taille réduite pour assurer le traitement. Le soleil assure également une part du traitement secondaire par destruction des bactéries.

Les lagunages doivent être correctement dimensionnés pour assurer un traitement correct des effluents sans quoi des odeurs ou des pullulations d'algues peuvent survenir. Ces systèmes tendent à être abandonnés aujourd'hui.

On trouve des lagunages sans pré-traitement sur la commune de Le Bosc (Mas Lavayre et Sallèles) et Le Puech (lagunage du camping des Vailhès), ainsi que La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et de Fozières (lagunage aéré).

La capacité d'épuration de la lagune de Fozières a été améliorée avec la mise en place d'aérateur qui diffusent de l'oxygène dissous dans l'eau de la lagune disponible pour les micro-organismes aérobies responsables de l'épuration des eaux.

## Les stations d'épuration suivantes cumulent deux procédés de traitement l'un en principal et l'autre en finition :



**Les stations de Le Caylar, Saint-Jean-de-la-Blaquiere et Soubes** sont des filtres plantés de roseaux, suivies de lagunages qui permettent d'améliorer encore l'abatement bactérien et la dépollution des eaux traitées avant leur rejet au milieu. Soubes comprend en plus une unité de traitement du phosphore. Ces stations sont récentes, voire très récentes, celle de Le Caylar ayant été livrée en juillet 2020.

Elles ont toutes d'excellents rendements épuratoires et n'ont pas de problème de conformité.



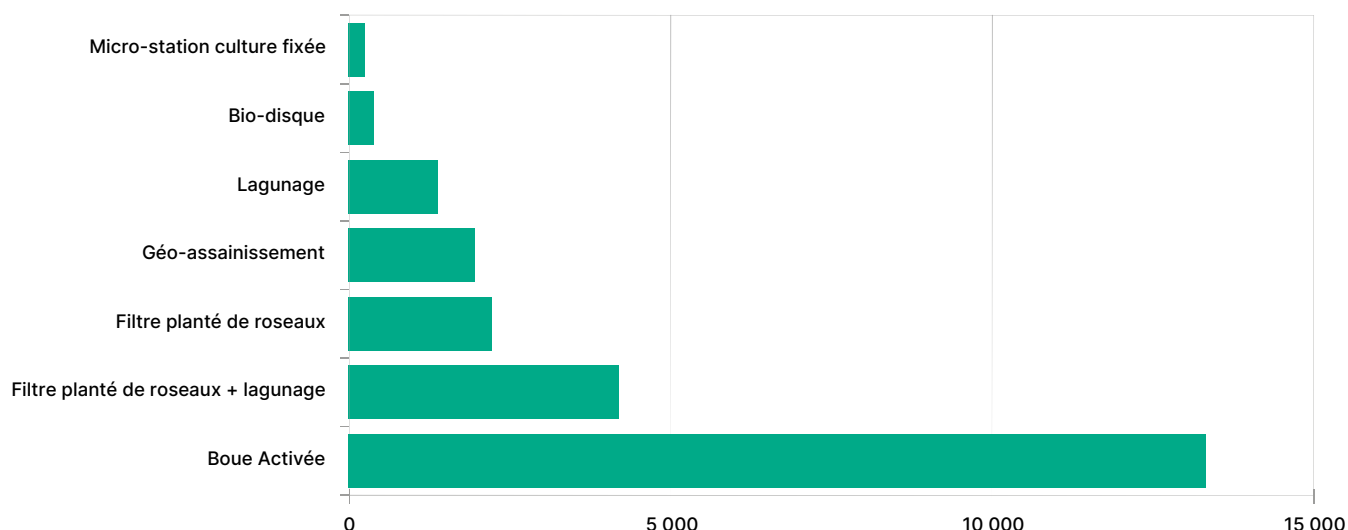
**La station de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries** est un lagunage référencé par la DDTM à 500 EH. Suite à un diagnostic mené par la Société ENTECH dans le cadre de sa réhabilitation, la capacité réelle de la station est de 150 EH. Celle-ci dysfonctionne, les bassins de lagunage n'étant pas étanches.

## Détails des différentes unités de traitement

Classe de capacité de station	Quantité
0-199 EH*	27
200-1999 EH	18
2000-9.999 EH	0
>10.000 EH	1
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

\* EH : Équivalent Habitant qui correspond à 150l/h/j, 60g DBO5 , 135g Azote Kejdhal, 4 Phosphore Total

## Capacité d'épuration par filières de traitement



## Quelques particularités

- La moitié des stations d'épuration sont de type « Géo-assainissement », mais cette filière ne représente que 9% de la capacité épuratoire totale.
- De nombreuses filières extensives sont également recensées : filtres plantés de roseaux (29%) et lagunage (13%), qui représentent respectivement 9% et 6% de la capacité épuratoire totale.
- La station de Roqueredonde - Mas Neuf est uniquement constituée d'un prétraitement (2 fosses toutes eaux de 6m<sup>3</sup> sans épandage rejet direct des eaux prétraitées vers la rivière).
- L'une des stations de Saint-Maurice-Navacelles est à culture fixée complètement enterrée pour avoir le moins d'impact visuel (site classé UNESCO).
- Environ 62% des stations ont une capacité nominale comprise entre 0 et 199 EH et la station de Lodève d'une capacité de 13.300 EH concentre 54% de la capacité totale épuratoire.
- La Communauté de communes gère la station d'épuration du camping des Vailhès à Le Puech (lagunage de 630 EH) et la station d'épuration de la Baume Auriol (géo-assainissement de 140 EH) qui sont en assainissement non collectif mais référencés par les services de la DDTM.



Évoqué en 2022, les stations des communes présentant un dysfonctionnement tel que Roqueredonde, Le Bosc (Cartels), Saint-Privat (Bourg et les Salces), Saint-Maurice-Navacelles (Madières) et Usclas-du-Bosc, ont fait l'objet de renouvellement, de réhabilitation ou d'étude de diagnostic en 2023.

- Réhabilitation des stations de Saint Privat (Bourg et les Salces) avec reprise des délivrances de permis de construire
- Saint-Maurice-Navacelles (Madières) : Mise en service de la nouvelle station d'épuration.
- Usclas-Du-Bosc : Mise en service de la nouvelle station d'épuration.

## 6.2.4 Bilans et performances des usines

Charges entrantes en station en kg/DBO5	Nombre bilans 24h obligatoires
< 12	0
Comprise entre 12 et 30	1 tous les 2 ans
Comprise entre 30 et 60	1 bilan par an
Comprise entre 60 et 120	2 bilans par an
<b>Station de Lodève supérieure à 600</b>	<b>24 bilans par an</b>

En fonction de la capacité de traitement et des différentes filières d'épuration des stations, les exigences de qualité des eaux traitées peuvent différer ainsi que les périodes

entre lesquelles les analyses sont réalisées. Les exigences réglementaires sont synthétisées dans l'annexe 2 de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015.

### 6.2.4.1 STEP Lodève

L'exploitation de la station d'épuration de Lodève est réalisée en régie par l'équipe « Usines » du SIELL. Dans ce cadre, un autocontrôle est réalisé quotidiennement afin d'en piloter le fonctionnement. Ceci se traduit par des tests de taux de boues sur le bassin d'aération, des mesures de concentration toujours dans le bassin d'aération et des mesures de siccité dans le silo de stockage des boues et en sortie de presse. Des relevés automatiques de débits d'entrée et de sortie de station sont réalisés quotidiennement et enregistrés. Les données issues de l'ensemble de ces relevés sont transférées via une plateforme internet des Services de l'État. En plus de cet autocontrôle, deux fois par mois sont réalisés des bilans 24H entrée/sortie de station où l'on prélève un échantillonnage qui est analysé par

le Laboratoire Départemental sur un ensemble de 10 paramètres qui permettent d'évaluer les performances épuratoires de la station. Via la plateforme internet, les résultats sont partagés aux services de l'État qui nous renseignent sur la conformité de la performance vis-à-vis de la réglementation nationale et européenne. En outre, un audit des appareillages de mesure de la station d'épuration est réalisé une fois par an par Hérault Ingénierie. Ici aussi, les conclusions de l'audit sont transmises aux services de l'État. Un bilan complet est réalisé en régie en fin d'année qui reprend l'ensemble de l'activité de la station (cf annexe). Encore une fois, celui-ci est envoyé aux services de l'État. L'épuration biologique des eaux usées de Lodève génère des boues liquides qui sont ensuite déshydratées, stockées et transportées vers une unité de compostage.

	2022	2023	Variation (%)
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (hors réactifs)	196 t	126 t	-35.71 %
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	100 t	97,5 t	-12.5 %



**Remarque :** La siccité (taux de matière sèche par volume d'eau) moyenne des boues est de 16% sur l'année ce qui est le taux de déshydratation fixé comme objectif suite à la mise en place de la presse à vis en 2020. La siccité a varié le long de l'année entre 16 % et 20 %. L'augmentation de la siccité a permis de diminuer le coût de traitement en limitant le transport (de 2 bennes par semaine à une benne dans la continuité de 2021). Toutes les boues évacuées de la station d'épuration de Lodève sont compostées sur la plateforme de compostage de Lunas et ensuite valorisées en agriculture.

Le suivi de la qualité agronomique des boues est toujours confié à la société BO conseil.

Commentaires sur les boues testées sur 2023 par BO conseil :

- Bonne humidité des boues pour le compostage
- Taux de MO assez élevé : risques possibles d'odeurs lors du transport et du compostage
- Teneurs en éléments fertilisants N-P-K normales, compatibles avec le compostage
- Teneurs en ETM et CTO faibles, toutes inférieures aux valeurs limites réglementaires de la norme NFU 44-095 et aux valeurs guides de l'Agence de l'Eau, ce qui est un point très positif



#### 6.2.4.2 Les autres stations d'épuration de la CCLL

En 2023, la Communauté de communes a signé une convention avec Hérault Ingénierie pour assurer les prestations d'autosurveillance des stations d'épuration des autres communes du territoire.

##### **Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Seul la station d'épuration du Mas Lavayre située sur la commune de Le Bosc, est non conforme en équipement sur l'année 2023.

Les résultats du bilan 24 heures réalisé par Hérault Ingénierie, démontre une surcharge organique et hydraulique de ces ouvrages. (cf annexe indicateurs). Dans le cadre d'une amélioration des performances épuratoires, une bathymétrie a été réalisée au mois de mars 2023. Cette opération consiste à mesurer le taux de comblement des bassins de lagunages pour en conclure si ceux-ci sont saturés. Les résultats ont démontrés que le curage des trois bassins étaient nécessaire. Cette opération sera effectuée courant de l'année 2024.

##### **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

En grande majorité, les ouvrages d'épuration communaux ont des performances épuratoires conformes à la réglementation. Toutefois certaines installations peuvent présenter quelques non-conformités (cf annexe indicateurs).

## Synthèse des visites et des bilans effectués sur l'année par Hérault Ingénierie

Communes	STEP	Capacité	Nombre visites	Nombre bilans	Taux de charge organique
Celles	Géoassainissement	60 EH	2	0	NC
	Filtre plantés de roseaux	120 EH	2	0	NC
	Lagunage (ANC)	630 EH	1	1	109 %
Fozières	Lagunage	160 EH	2	0	NC
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Lagunage	500 EH	2	0	NC
Lauroux	Filtres plantés de roseaux	200 EH	1	0	NC
Le Bosc	Géoassainissement	140 EH	2	0	NC
	Lagunage	340 EH	2	0	NC
	Lagunage	140 EH	1	0	NC
	Filtres plantés de roseaux	470 EH	1	0	NC
Le Caylar	Filtres plantés de roseaux	1.900 EH	0	2	35,4 %
Le Cros	Géoassainissement	180 EH	2	0	NC
	Filtre compact	25 EH	2	0	NC
Le Puech	Bio-disques + filtres plantés de roseaux	100 EH	1	0	NC
	Lagunage				
Les Rives	Filtres plantés de roseaux	230 EH	1	1	31,5 %
	Filtres plantés de roseaux	50 EH	2	0	NC
Olmet-et-Villecun	Filtres plantés de roseaux	40 EH	2	0	NC
Pegairolles-de-l'Escalette	Filtres plantés de roseaux	300 EH	1	1	24,1 %
Poujols	Filtres plantés de roseaux	200 EH	2	0	NC
Roqueredonde	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC
	Géoassainissement	< 60 EH	1	0	NC
	Géoassainissement	< 60 EH	1	0	NC
	Géoassainissement	< 60 EH	1	0	NC
	Filtres plantés de roseaux	30 EH	2	0	NC
Saint-Etienne-de-Gourgas	Bio-disque	300 EH	1	1	52,9 %
	Géoassainissement	50 EH	1	0	NC
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Filtres plantés de roseaux + lagunage	850 EH	1	1	42,2 %
Saint-Maurice-de-Navacelles	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC
	Géoassainissement	60 EH	1	0	NC
	Géoassainissement	60 EH	1	0	NC
	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC
	Micro-station culture fixée	200 EH	1	1	6,46 %
	Filtres plantés de roseaux	254 EH	2	0	NC
	Géoassainissement ANC	450 EH	0	0	NC
Saint-Michel-d'Alajou	Géoassainissement	100 EH	2	0	NC
Saint-Pierre-de-la-Fage	Filtres plantés de roseaux	80 EH	2	0	NC
	Filtres plantés de roseaux	150 EH	2	0	NC
Saint-Privat	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC
	Géoassainissement	180 EH	2	0	NC
	Filtres plantés de roseaux	100 EH	2	0	NC
Sorbs	Géoassainissement	120 EH	1	0	NC
	Géoassainissement	30 EH	2	0	NC
Soubès	Filtres plantés de roseaux + lagunage + traitement phosphore	1.500 EH	0	2	24,2 %
Soumont	Filtres plantés de roseaux	200 EH	2	0	NC
Usclas-du-Bosc	Filtres plantés de roseaux	380 EH	0	1	36,6 %

	Débit nominal (m3/j)	Taux de charge hydraulique	Conformité équipement	Conformité performance	Observations
	9	NC	100	100	Réparer le flexible de l'auget et remettre en état les tuyaux de répartition.
	18	NC	100	100	Peu d'intrant dans la station d'épuration.
	130	33,8 %	100	0	Mettre en place un dégrilleur et remettre en place un portail sur le site.
	30	NC	100	100	Présence de lentilles d'eau.
	12	NC	0	0	Lancement des travaux de réhabilitation de la station en 2024.
	36	NC	100	100	Limitation des entrées d'ECP grâce à un premier diagnostic réseau
	35	NC	0	0	Prévoir de modifier le procédé de traitement ou de le réhabiliter.
	51	NC	100	0	Diagnostic en cours pour projet de réhabilitation de la station d'épuration.
	36	NC	100	0	Station en surcharge organique et hydraulique.
	85	NC	100	100	RAS
	285	25,6 %	100	100	RAS
	30	NC	100	100	RAS
		NC			RAS
	15	NC	100	100	Problème dégrilleur
	27	28,7 %	100	100	RAS
	8	NC	100	100	RAS
	6	NC	100	100	RAS
	45	53,6 %	100	100	RAS
	48	NC	100	100	Prévoir de réaliser un diagnostic réseau EU
	18	NC	0	0	Station vieillissante, dégrillage inadapté.
		NC			
		NC			
		NC			
	4	NC	100	100	Importante arrivée d'eaux claires.
	36	88,1 %	100	100	Problème de flottants au niveau du décanteur lamellaire.
	8	NC	100	100	
	170	45,2 %	100	100	Remettre en service le premier bassin de lagunage.
		NC	100		
	9	NC	100	100	
	9	NC	100	100	
	23	NC	100	100	
	30	7,6 %	100	100	
	50,8	NC	100	100	La station a été réhabilitée en 2023.
		NC	100	100	Pas de visites Hérault Ingénierie.
	15	NC	100	100	Sécuriser les regards de visite et le portail d'entrée.
	12	NC	100	100	RAS
	22	NC	100	100	RAS
	23	NC	100	100	La station d'épuration a été réhabilitée en 2023
	30	NC	100	100	La station d'épuration a été réhabilitée en 2023
	15	NC	100	100	Prévoir un curage des lits en 2025.
	24	NC	100	100	RAS
	6	NC	100	100	Rehausse des tampons à prévoir.
	216	22,4 %	100	100	Remise en service de l'injection de chlorure ferrique
	24	NC	100	100	RAS
	76	41,6 %	100	100	

En fonction du type de filière d'épuration, il est nécessaire d'évacuer les boues issues du processus d'épuration des eaux usées. Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de boue extraites par station.

**Quantité de boues issues des autres stations d'épuration de la CCLL 2023 [t MS] (D203.0)**

Communes	STEP	Type	Capacité EH	Volume vidangé (m3)	t MS estimé
Celles	Les Vailhès	Géo-assainissement	60	8	0,48
Saint-Etienne-de-Gourgas	Aubaygues	Géo-assainissement	50	4	0,24
Le Bosc	Car tels	EPARCO	140	8	0,48
Le Cros	Village	Géo-assainissement	180	20,8	1,24
Roqueredonde	Village	Géo-assainissement	60	16,8	1,1
Saint-Maurice-Navacelles	Village	Géo-assainissement	1020	57,08	3,46
	Le Coulet	Géo-assainissement			
	Madières	Géo-assainissement			
	Navacelles	Micro station			
	Navacelles 2	Géo-assainissement			
	Baume Auriol	EPARCO			
Saint-Michel	Village	Géo-assainissement	100	23,2	1,39
Saint-Privat	Saint Privat	Géo-assainissement	330	44,3	2,65
	Les Salces	Géo-assainissement			
Sorbs		Géo-assainissement	120	21,9	1,31

Sur l'année, les ouvrages cités dans le tableau ont fait l'objet de vidanges par des sociétés spécialisées afin de maintenir une bonne exploitation et un fonctionnement normal. Les boues ont été pompées et évacuées vers des centres de traitement agréés.

2022		2023	
Volume extrait	Tonne matière sèche	Volume extrait	Tonne matière sèche
298 m3	15,56 T MS	204 m3	12,28 T MS

**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).** 100% des extractions des boues des ouvrages d'épuration communaux sont réalisées de manière conforme à la réglementation, compostage des boues de la station de Lodève, vidange et transport des boues des autres stations d'épuration communales vers un centre de traitement agréé (cf. annexe indicateurs).





## 6.3

# Les travaux 2023

### 6.3.1 Travaux investissement réseaux

En 2023, le SIELL a réalisé 20 ml de renouvellement de réseaux d'assainissement sur la commune de Lauroux, 30 ml sur la commune de Lodève et 8 ml sur la commune de Soubès. Chaque année, la CCLL, au travers du SIELL, reçoit des demandes de nouveaux branchements eaux usées ou des réhabilitations de ceux-ci. Il est rappelé que le branchement est un ouvrage public à destination d'un privé, c'est à dire

que celui-ci est financé par le privé mais la réalisation des travaux et l'exploitation de l'ouvrage est public. Pour toute demande, une fiche de renseignement doit être complétée, signée et renvoyée au service. S'en suit une prise de rendez-vous avec un technicien afin d'implanter l'ouvrage et de réaliser un devis. Après acceptation du devis et versement d'un acompte, les travaux seront réalisés. Enfin, un contrôle de branchement sera réalisé. Pour toute création de nouveaux logements (permis de construire, nouveau logement en immeuble collectif...), une participation forfaitaire à l'assainissement collectif sera à payer par le pétitionnaire demandeur.

#### Focus sur les branchements

	2022	2023
Nombre de devis	52	35
Nombre de branchements réalisés	42	23
PFAC* facturées	31	20
PFAC* payées	31	20

\* PFAC : Participation forfaitaire à l'assainissement collectif

Montant des études réalisées : 46 702,50 € HT

Montant des travaux réalisés dont nouveaux branchements : 186 333,80 € HT

## 6.3.2 Travaux fonctionnement réseaux

Afin de maintenir un bon écoulement des eaux usées dans les réseaux et de garantir une exploitation pérenne de ceux-ci, divers travaux de fonctionnement sont réalisés :

- Curage préventif des réseaux réalisés sur l'année : 15 494 ml soit environ 11 % du réseau d'assainissement.
- Inspections télévisées sur les réseaux réalisés sur l'année : 4085 ml soit environ 3 % du réseau d'assainissement.
- Interventions de curage et de débouchage des branchements ou des collecteurs réalisés suite à des obstructions : 54 interventions de toutes natures en jours ouvrés et astreintes

**Pour sur les réseaux, montant des travaux réalisés :**  
134 461,65 € HT

**dont les entretiens réalisés :**  
47 451,15 € HT

## 6.3.3 Travaux investissement usines

### Réhabilitation partielle des stations d'épuration de Saint Privat (Bourg) et de Saint Privat (Les Salces)

Les stations d'épuration de Saint Privat (Bourg et Les Salces) sont de type géoassainissement. Suite à des dysfonctionnements constatés sur la partie infiltration des eaux traitées et générant des nuisances visuelles et olfactives, des travaux de réhabilitation ont été engagés.

De nouveaux drains ont été repris dans le massif en place, ainsi qu'un nouvel auget de répartition. Des regards de visites ont également été ajoutés pour permettre une facilité d'exploitation.

**Montant des travaux :**  
45 116 € HT



## 6.3.4 Travaux fonctionnement usines

### Quelques exemples de travaux réalisés en régie en 2023

Communes	Sites	Travaux réalisés	Montant dépenses	Heures passées
Saint Privat	STEP Saint Privat	Reprise du dispositif d'infiltration (remplacement des drains), remplacement de l'auget et ajout de regards de répartition.	27 600,00 €	70
Saint Privat	STEP Les Salces	Reprise du dispositif d'infiltration, ajout de regards de répartition et remplacement de l'auget.	31 500,00 €	70
Saint Jean de la Blaquière	PR Nègue	Remplacement pompe 1.	1 200,00 €	14
Roqueredonde	STEP Roqueredonde	Reprise du grillage de la station d'épuration pour assurer la sécurité du site.	5 790,00 €	4
Lodève	STEP	Remplacement motoréducteur de l'agitateur n°1, remplacement motoréducteur du dégrilleur, remplacement tuyau aspiration sable, remplacement hélice agitateur n°2.	5 720,00 €	63
Saint-Maurice-de-Navacelles	STEP	Reprise du grillage de la station d'épuration pour assurer la sécurité du site.	9 200,00 €	4
Le Bosc	STEP Loiras	Ajout d'une vanne pour mise en charge des filtres	450,00 €	12
Saint-Etienne-de-Gourgas	STEP Bourg	Capot de protection pour la pompe à boues	720,00 €	4
Les Rives	STEP Bourg	Réfection du chemin et nettoyage du canal de sortie.	8 100,00 €	14
Le Cros	PR	Remplacement de la pompe n°1.	2 000,00 €	7
Soubès	STEP	Remise en route chlorure ferrique et agitateur.	1 000,00 €	35
Le Caylar	PR Lavogne	Remplacement clapet + vannes	200,00 €	14
Lodève	DO Rue de la Lergue	Création d'une réhausse en béton pour protéger le réseau du sable et des cailloux. Réhabilitation du mur du dallot pour fixer l'installation de comptage des déversements. Mise en place d'un coffret de protection pour le LS42 et retraitage des câbles.	600,00 €	10

**Pour les usines, montant des travaux réalisés : 118 761,65 € HT**

## 6.4

# Perspective d'avenir

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de l'avenue Henri de Fumel à Lodève.

Lancement du schéma directeur d'assainissement intercommunal.

Lancement de la campagne d'action 2023 de recherche et de réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux usées (RSDE)

Les résultats issus de la campagne RSDE permettront la mise en place de conventions de rejet avec les industriels rejetant des substances significatives.

## 6.5

# Les prix de l'assainissement collectif



Les frais d'exploitation et les investissements du service sont financés par les recettes perçues dans le cadre de la facturation, par les aides des différents organismes partenaires, et le recours à l'emprunt. Les aides tendent à diminuer, plus que jamais le prix de l'eau doit permettre d'investir pour l'avenir et c'est une richesse qui mérite toutes les attentions.

L'effort d'investissement sur l'assainissement collectif, à court et moyen terme, est important pour le territoire de la CCLL, notamment dans le cadre de mise aux normes et de construction de nouvelles installations.

Depuis le transfert de compétences au 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'une convergence tarifaire a été initiée, en fonction des coûts d'exploitation et des investissements nécessaires sur chaque commune, pour parvenir à un prix unique sur l'ensemble du territoire.

## Redevance collectivité 2023

Communes	Tarifs abonnement en € HT	Tarifs m3 (hors redevances AE) en € HT	Taux de TVA
Celles	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Fozières	60,00 €	1,00 €	10,00 %
La Vacquerie et Saint Martin de Castries	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Lauroux	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Le Bosc	65,00 €	1,50 €	10,00 %
Le Caylar	76,00 €	1,00 €	10,00 %
Le Cros	66,00 €	1,00 €	10,00 %
Le Puech	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Les Plans	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Les Rives	95,00 €	1,10 €	10,00 %
Lodève	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Olmet et Villecun	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Pégairolles de l'Escalette	100,00 €	1,00 €	10,00 %
Poujols	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Roqueredonde	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Saint Etienne de Gourgas	75,00 €	1,00 €	10,00 %
Saint Félix de l'Héras			
Saint Jean de la Blaquière	60,00 €	1,03 €	10,00 %
Saint Maurice Navacelles	68,00 €	1,00 €	10,00 %
Saint Michel d'Alajou	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Saint Pierre de la Fage	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Saint Privat	60,00 €	1,00 €	10,00 %
Sorbs	90,00 €	1,00 €	10,00 %
Soubès	85,00 €	1,01 €	10,00 %
Soumont	70,00 €	1,00 €	10,00 %
Usclas du Bosc	60,00 €	1,37 €	10,00 %

## Abonnement assainissement

Tarif le plus bas HT : 60,00 €

Tarif le plus élevé HT : 100,00 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 67,60 €

## Consommation assainissement

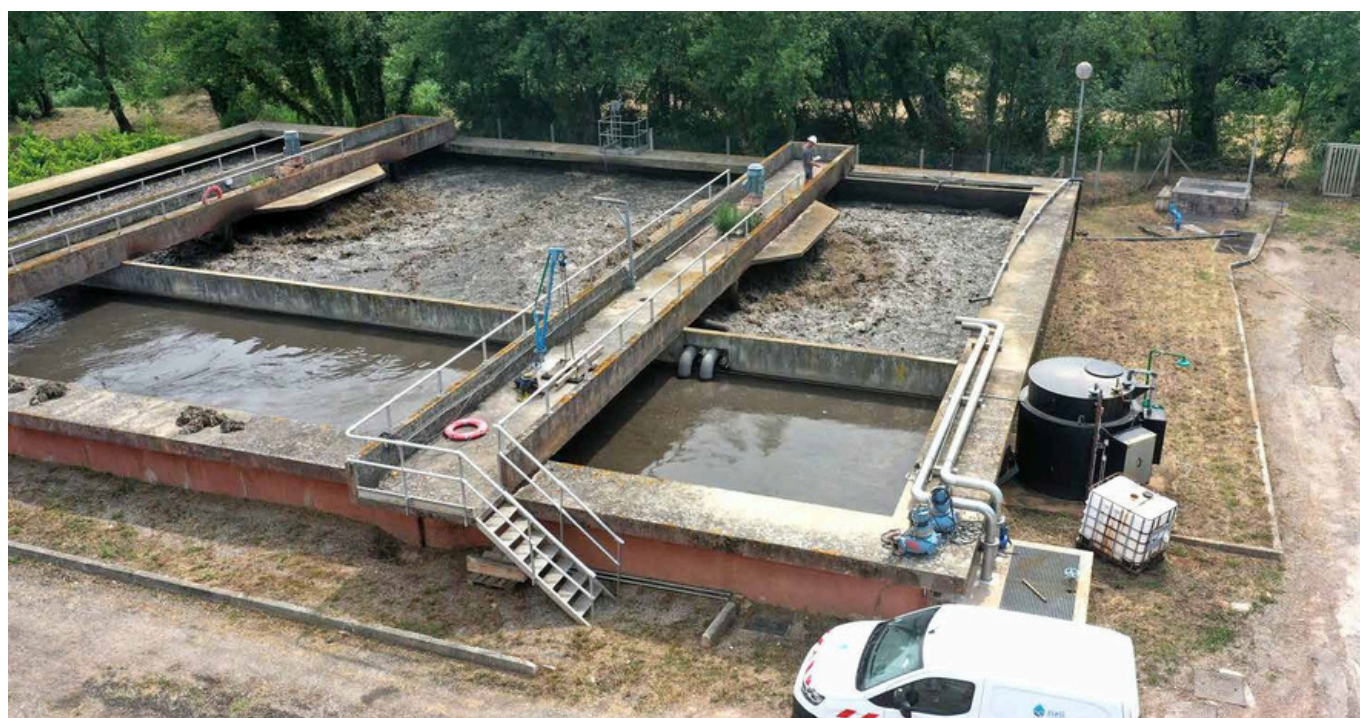
Tarif le plus bas HT : 1,00 €

Tarif le plus élevé HT : 1,50 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 1,04 €

Pour information, tarifs assainissement collectif 2023 du SIVOM Orb et Gravezon

Commune	Tarif abonnement assainissement collectif en € HT 2022	Tarif m <sup>3</sup> assainissement collectif (hors redevance AE) en € HT 2022
Lavalette	7,89 € HT/mois soit 94,68 € HT/an	1,33 € HT/m <sup>3</sup>
Romiguières	7,89 € HT/mois soit 94,68 € HT/an	1,33 € HT/m <sup>3</sup>



## Assainissement collectif

Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)

Toutes les communes du territoire dépendent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C), sauf le Caylar qui dépend de l'Agence Adour Garonne

Redevance modernisation des réseaux de collecte 2023 – Agence de l'Eau RMC : 0,16 €/m<sup>3</sup>

Redevance modernisation des réseaux de 2023 – Agence de l'Eau Adour Garonne : 0,25 €/m<sup>3</sup>

## Composantes de la facture d'assainissement collectif d'un usager de 120 m3

Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour modernisation réseaux collecte HT	TOTAL HT	TVA 10,00%	TOTAL TTC	Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3
Celles	180,00€	19,20€	199,20€	19,92€	219,12€	1,83€
Fozières	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
La Vacquerie et Saint Martin de Castries	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Lauroux	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Le Bosc	245,00 €	19,20 €	264,20 €	26,42 €	290,62 €	2,42 €
Le Caylar	196,00 €	30,00 €	226,00 €	22,60 €	248,60 €	2,07 €
Le Cros	186,00 €	19,20 €	205,20 €	20,52 €	225,72 €	1,88 €
Le Puech	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Les Plans	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Les Rives	227,00 €	19,20 €	246,20 €	24,62 €	270,82 €	2,26 €
Lodève	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Olmet et Villecun	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Pégairolles de L'Escalette	220,00 €	19,20 €	239,20 €	23,92 €	263,12 €	2,19 €
Poujols	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Roqueredonde	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Saint Etienne de Gourgas	195,00 €	19,20 €	214,20 €	21,42 €	235,62 €	1,96 €
Saint Félix de l'Héras						
Saint Jean de la Blaquièrre	183,60 €	19,20 €	202,80 €	20,28 €	223,08 €	1,86 €
Saint Maurice Navacelles	188,00 €	19,20 €	207,20 €	20,72 €	227,92 €	1,90 €
Saint Michel d'Alajou	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Saint Pierre de la Fage	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Saint Privat	180,00 €	19,20 €	199,20 €	19,92 €	219,12 €	1,83 €
Sorbs	210,00 €	19,20 €	229,20 €	22,92 €	252,12 €	2,10 €
Soubès	206,20 €	19,20 €	225,40 €	22,54 €	247,94 €	2,07 €
Soumont	190,00 €	19,20 €	209,20 €	20,92 €	230,12 €	1,92 €
Usclas du Bosc	224,40 €	19,20 €	243,60 €	24,36 €	267,96 €	2,23 €

# 6.6

## Le budget de l'assainissement collectif

### Les résultats

Libellé	Total BP 2023	CA 2023
70 Produits des services et ventes diverses	1 439 000 €	1 547 545,27 €
74 Dotations et subventions	30 000 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante	0 €	3,00 €
013 Atténuation des charges	0 €	0,00 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	1 469 000 €	1 547 548,27 €
011 Charges à caractère général	665 000 €	649 415,18 €
012 Charges de personnel	482 750 €	482 750,00 €
014 Atténuation de produits	91 000 €	91 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	41 150 €	9 776,24 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	1 279 900 €	1 232 941,42 €
Épargne courante (3) = (1) - (2)	189 100 €	314 606,85 €
66 Charges financières	168 000 €	153 922,31 €
76 Produits financiers	0 €	0 €
Résultats financiers (4)	-168 000 €	-153 922,31 €
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaires (67 et 69)	30 000 €	23 451,61 €
Produits exceptionnels hors cessions et transferts de charges (77 et 79)	0 €	11 05,43 €
Résultats exceptionnels (5)	-30 000 €	-12 046,18 €
Épargne brute (6) = (3 épargne courante) + (4 résultat financier) + (5 résultats exceptionnels)	-8 900 €	148 638,36 €
Remboursement du capital de la dette (7)	245 000 €	238 919,73 €
Épargne nette (8) = (6 épargne brute) - (7 Remboursement du capital de la dette)	-253 900 €	-90 281,37 €

Les dépenses courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 1 232 941 € en 2023, soit 88,92 % du budget prévisionnel 2023.

Les recettes courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 1 547 548 € en 2023, soit 101,51 % du budget prévisionnel 2023.





## Les recettes d'exploitation

Factures eau/asst hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
1 194 402,37 €	353 142,90€	1 547 545,27 €	20 596,22 €

Hormis les recettes de facturation des abonnements et consommations des usagers, les recettes d'exploitation comprennent les produits des redevances de l'Agence de l'Eau (modernisation), les produits des participations pour travaux de branchements, les produits de Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) et les produits de refacturation de frais et de personnel.

## Les dépenses d'équipement : 467 316 €

Les principales dépenses d'équipement 2023 ont concerné :

- Des études : **64 319 €**
- Travaux STEU : **244 173 €**
- Les travaux sur réseaux : **139 613 €**
- Divers équipements du service d'assainissement : **19 211 €**

## Les travaux par commune — Réseaux et usines

Secteur	Communes	Travaux Réseaux	Travaux Usines	Total Travaux
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries			
	Le Caylar	58 612,80 €	2460,15 €	61 072,95 €
	Le Cros		1 193,00 €	1 193,00 €
	Les Rives	1 250,00 €	867,55 €	2 117,55 €
	Roqueredonde	950,00 €	4 540,00 €	5 490,00 €
	Saint-Félix-de-l'Héras			- €
	Saint-Maurice-Navacelles	4 357,00 €	93 373,05 €	97 730,05 €
	Saint-Michel-d'Alajou			- €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	1 150,00 €		1 150,00 €
	Sorbs			- €
Contreforts du Larzac	Fozières			- €
	Lauroux			- €
	Pégairolles-de-l'Escalette		1 058,00 €	1 058,00 €
	Poujols			- €
	Saint-Étienne-de-Gourgas			- €
	Soubès	20 419,00 €	8 000,00 €	28 419,00 €
Avants Monts	Les Plans			- €
	Lodève	33 044,50 €	17 834,00 €	50 878,50 €
	Olmet-et-Villecun			- €
	Saint-Privat	1 700,00 €	45 116,42 €	46 816,42 €
	Soumont			- €
Plaine du Lodévois	Celles			- €
	Le Bosc	15 608,00 €	510,08 €	16 118,08 €
	Le Puech			- €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	850,00 €	2 657,20 €	3 507,20 €
	Usclas-du-Bosc	1 690,00 €	78 714,08 €	80 404,08 €
<b>Total</b>		<b>139 631,30 €</b>	<b>256 323,53 €</b>	<b>395 954,83 €</b>



## Détail des subventions d'investissement encaissées en 2023 :

Réhabilitation réseaux assainissement travaux prioritaires 2018 Soulongre à LODEVE	18 402,00 €	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Création nouvelle STEP de LE CAYLAR	57 712,26 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Réhabilitation renforcement de la STEP de LE CAYLAR	37 246,20 €	Etat
Constructions réseaux de transfert nouvelle STEP de USCLAS DU BOSC	7 214,00 €	Conseil départemental de l'Hérault
Construction nouvelle STEP de USCLAS DU BOSC	5 571,00 €	Conseil départemental de l'Hérault
Création d'un SIG et outils de gestion patrimoniale	39 450,00 €	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
<b>TOTAL</b>	<b>165 595,46 €</b>	

Le montant total versé par l'Agence de l'eau est de **115 564,26 €**  
 Le montant total versé par le Conseil Départemental est de **12 785 €**  
 Le montant total versé par l'État est de **37 246,20 €**

## La dette

Dette assainissement au 31/12/2023

Capital restant dû (CRD)	4 866 904,00 €
Taux moyen (ExEx, Annuel)	3,39 %
Durée de vie résiduelle	27 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	14 ans et 5 mois
Nombre de lignes	35

La durée résiduelle de la dette de l'assainissement collectif est conséquente du fait du dernier emprunt souscrit par la commune de Lodève pour une durée de 40 ans sur 35 % de la dette globale.

## Les amortissements

Amortissements dépenses : **585 000,00 €**

Amortissements recettes : **285 934,00 €**



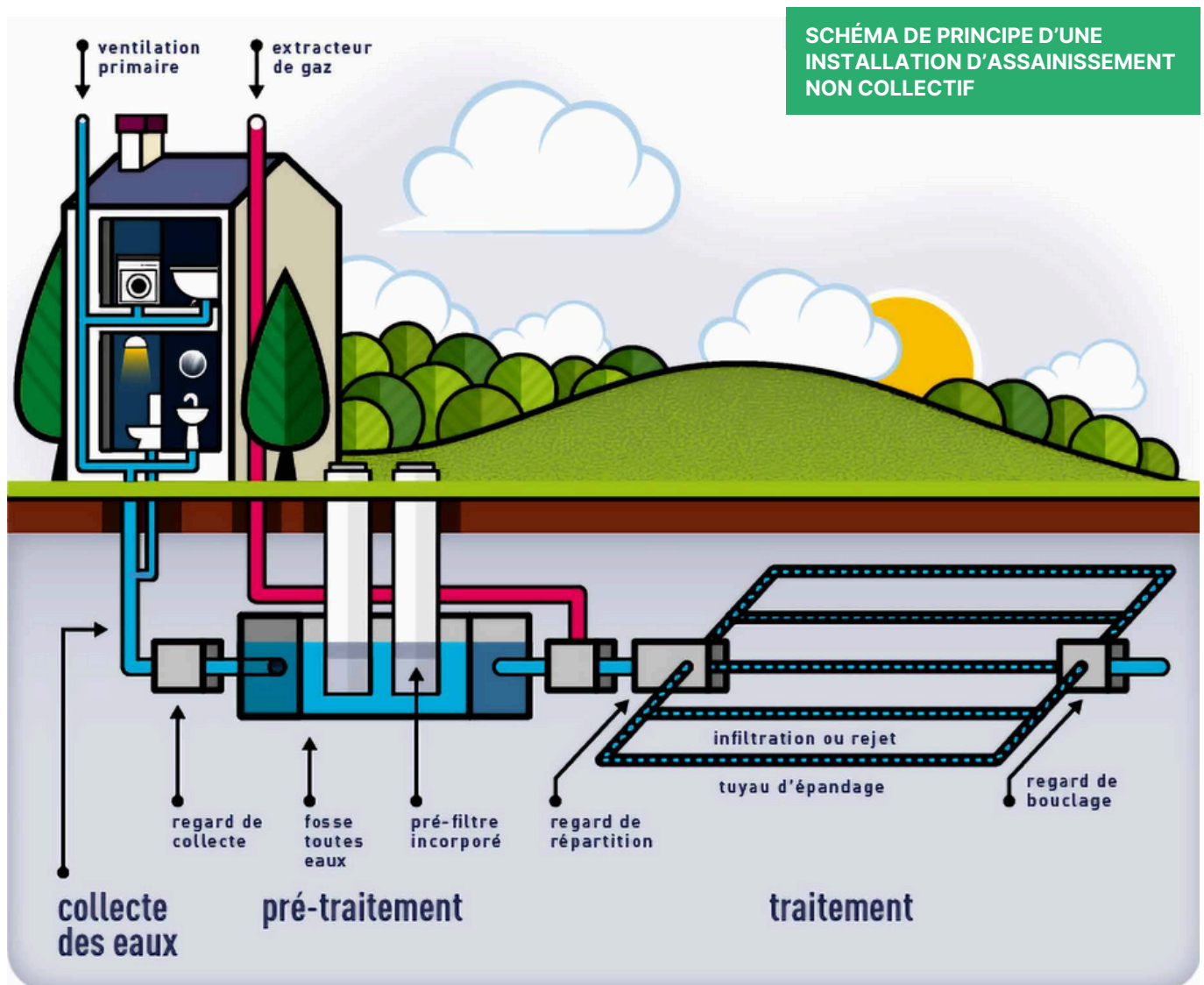


07

L'assainissement  
non collectif

# 7.1

## Caractérisation technique du service



Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Lodévois Larzac a été mis en place en octobre 2009 et les premiers contrôles ont été réalisés à partir de mars 2010 suite au recrutement d'un technicien.

Ce service est obligatoire depuis 1995 et fait suite à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et à l'article L.2224-8 du CGCT. Il est exploité en régie par le CCLL. C'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial ce qui implique un budget annexe équilibré par une redevance en contrepartie d'un service rendu.

## 7.1.1 Organisation administrative du service

La Communauté de communes Lodévois et Larzac regroupe les communes de Celles, Fozières, Lauroux, Lavalette, Lodève, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Olmet et Villecun, Pégairolles-de-l'Escalette, Poujols, Romiguières, Roqueredonde, Saint-Michel, Saint-Privat, Saint-Étienne-de-Gourgas,

Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Pierre-de-la-Fage, Sorbs, Soubès, Soumont, Usclas-du-Bosc.

Depuis le 1er janvier 2015, le syndicat mixte des 5 vallées n'exerce plus la compétence « assainissement non collectif ».

Le SPANC s'exerce donc sur les 28 communes composant la Communauté de communes Lodévois et Larzac incluant les communes de Lavalette et Romiguières.

## 7.1.2 Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

≈ 3 660  
HABITANTS DESSERVIS

≈ 1 533  
INSTALLATIONS  
D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF EXISTANTES

## 7.1.3 Mode de gestion du service

Le service est constitué d'un équivalent temps plein distribué comme suit

3  
AGENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF  
À 90% \*

1  
AGENT RESPONSABLE DU SERVICE  
À 10% \*

\* de leur temps de travail pour l'année 2023





Espace rural d'habitats diffus nécessitant des moyens d'épuration des eaux usées individuels

## 7.1.4 Prestations assurées dans le cadre du service

- Contrôle de conception et réalisation de travaux dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation.
- Contrôle de l'existant (premier contrôle réalisé sur une installation d'ANC).
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. C'est une mission obligatoire.
- Contrôle diagnostique pour une vente (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).
- Une mission de conseil et d'information auprès des propriétaires, des professionnels et des élus.
- Le contrôle annuel de conformité des installations comprises entre 21 et 199 EH (obligatoire depuis août 2017), n'est pas suivi par manque de temps.

## 7.1.5 Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Contrôle des installations	2022	2023	Variation en %
Contrôle de conception d'installations nouvelles	26	11	-57,7 %
Contrôle de conception d'installations réhabilitées	17	19	+11,8 %
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	8	6	-25 %
Contrôle de bonne exécution d'installations réhabilitées	14	11	-21,4 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	195	129	-33,9 %

Sur l'année 2023, le nombre total de contrôles effectués est moins important que pour 2022, pour une diminution d'environ 32 %. Cette situation se justifie par manque de temps des agents contrôleurs qui doivent réaliser d'autres missions.

Par ailleurs, le SPANC a été restructurer en 2023 pour pallier à cet diminution et pérenniser le service.

## 7.1.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

### A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	Oui	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	Oui	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui	30	30

### B. Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
	<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

#### Sur les 28 communes concernées :

24 communes ont un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : Le Caylar, Les Rives, Roqueredonde, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Pierre-de-la-Fage, Sorbs, Poujols, Le Puech, Olmet-et-Villecun, Les Plans, Celles, Soumont, Le Bosc, Lauroux, Lodève, Saint-Privat, Romiguières, Fozières, Saint-Félix-de-l'Héras, Usclas-du-Bosc, Lavalette, Saint-Étienne-de-Gourgas, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et Soubes.

Pégairolles-de-l'Escalette et Saint-Privat ont abandonné et n'ont toujours pas de zonage valide. Deux communes n'ont entamé aucune démarche : Le Cros et Saint-Michel.

Le schéma directeur intercommunal d'eau et d'assainissement permettra de mettre à jour l'ensemble des zonages sur le territoire.

# 7.2

## Indicateur de performance



Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2022	2023	Variation en %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	574	591	- 2,38 %
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service (hors constructions neuves)	1 523	1 533	+ 0,73 %
Taux de conformité [%]	38,89 %	37,68 %	- 3,09 %

Le taux de conformité calculé ici concerne uniquement les installations conformes ou proches de la conformité. Sont comptabilisées les installations conformes existantes ainsi que les installations ayant été réhabilitées depuis la création du SPANC (mars 2010). Ne sont pas comptabilisés les installations neuves (permis de construire) ni les installations non conformes sans risque sanitaire.

# 7.3 Tarification et recettes

## 7.3.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le Conseil communautaire vote les tarifs.

Objet	Tarifs HT 2022	Tarifs TTC 2022
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée < 200 EH	190 €	209 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée < 200 EH		
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée > 200 EH	380 €	418 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée > 200 EH		
Contre visite suite à un contrôle de bonne exécution des installations < 200 EH	95 €	104,5 €
Contre visite suite à un contrôle de bonne exécution des installations > 200 EH	190 €	209 €
Diagnostic initial ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien < 200 EH	160 €	176 €
Diagnostic initial ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien > 200EH	320 €	352 €

Pour mémoire, conformément à la délibération du 28/10/09, suite au constat d'un refus de visite, une pénalité financière de 100 % sera appliquée (article 8 du règlement de service du SPANC).

Le service est-il assujetti à la TVA ?       Oui     Non

Une TVA de 10 % a été appliquée sur l'année 2023.



### 7.3.2 RECETTES D'EXPLOITATION

Montant des recettes (€ TTC)	2022	2023	Variation (€ TTC)
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	8 987,00 €	5 577,00 €	- 3 410,00 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée			
Diagnostic des installations existantes	35 024,00 €	31 161,00 €	- 3 863,00 €
<b>Total</b> des recettes liées à la facturation des abonnés en € TTC	<b>44 011,00 €</b>	<b>36 738,00 €</b>	<b>- 7 273,00 €</b>

# 7.4 Financement des investissements

La CCLL n'a pas eu recours à l'emprunt pour assurer le service sur l'année 2023.





